



L'ensemble minier des cités de Beaufepaire, de la Ferme Beaufepaire, du Bois-brûlé et du Moulin à Somain.
© Mission Bassin Minier

Cités de Beaufepaire, de la Ferme Beaufepaire, du Bois-brûlé, du Moulin

ÉLÉMENT

26

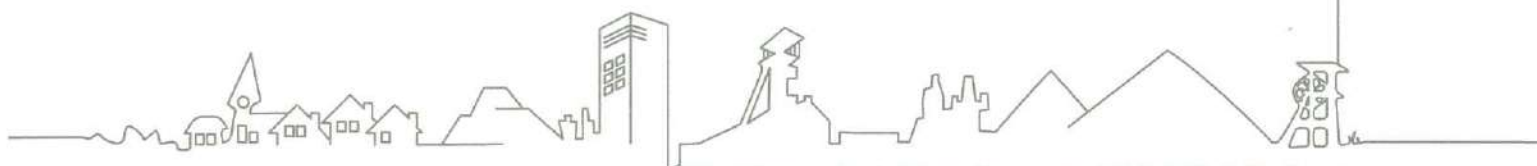
Carte n° 24

COMMUNE(S) : SOMAIN**INTERCOMMUNALITÉ :** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR D'OSTREVENT**SURFACE :** 34 ha

Description

Situées au Nord de la Concession, l'ensemble des cités de Beaufepaire, du Bois-brûlé, du Moulin et de la Ferme Beaufepaire étaient rattachées à la fosse de Sessevalle (1901-1970) à Somain. Constituant une vaste entité homogène, ces quatre cités débutent le second axe minier de la Compagnie des Mines d'Aniche, orienté d'Est en Ouest et suivant en surface les veines de charbon maigre et anthraciteux exploitées au début du 20^e siècle.

Cet ensemble urbain illustre l'application d'un modèle de cité pavillonnaire déterminé par la Compagnie des Mines d'Aniche et ses multiples interprétations. Bien que composé de 4 cités distinctes mais contiguës, l'ensemble a aujourd'hui pris le nom de « quartier de Sessevalle ».



A. Cité Beurepaire



La cité Beurepaire.
© Mission Bassin Minier

Représentative des cités pavillonnaires de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité Beurepaire fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Débutée dans les années 1910, elle fut achevée dans les années 1920, après la Première Guerre mondiale. Elle doit son nom au domaine de Beurepaire comprenant un prieuré et une ferme, acheté par la Compagnie au début du 20^e siècle afin d'élever les chevaux qui œuvraient au fond sur l'ensemble de la concession. La cité compte aujourd'hui 250 logements. Elle a été complétée en 1951 par quelques logements modernes de la cité dite « Ferme Beurepaire ».

La cité se caractérise par une voirie mixte, à la fois orthogonale et courbe, et par une implantation du bâti en cœur de parcelles. La cité est exclusivement composée de pavillons regroupant 4 logements. Les entrées principales s'effectuent de manière variable, sur la rue ou sur le côté.



Implantation des pavillons
en cœur de parcelles.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des pavillons varie au sein des alignements, en particulier les toitures : à deux pans, à pans brisés, en forme de chalet, parfois complétées de fenêtres-lucarnes.

Au même titre que la cité Notre-Dame à Waziers, la qualité de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des habitations. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les principaux éléments de structures autour des fenêtres et des portes sont surhaussés d'arcs en plein-cintre avec clefs de voûte, alternant briques rouges et blanches. Les corniches sont soulignées par des frises de briques aux motifs particulièrement variés. Des bandeaux, des motifs de briques blanches et rouges ou encore des faux-colombages viennent enrichir les pignons et les façades.

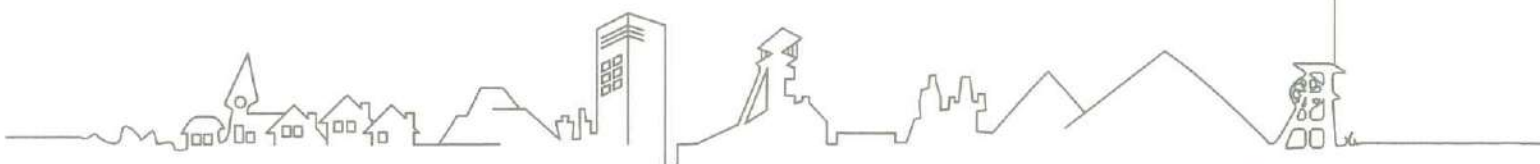


A gauche :
Toiture à deux pans.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Toiture à pans brisés.
© Mission Bassin Minier



Toiture en forme en chalet.
© Mission Bassin Minier



Richesse architecturale des pignons et façades de la cité Beaurepaire



© Mission Bassin Minier



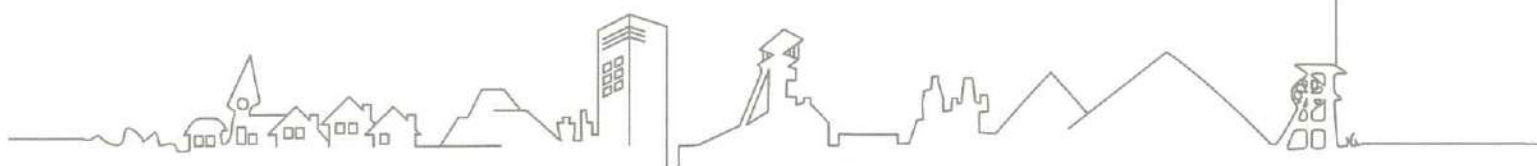
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beaufort.



B. Chapelle Sainte-Barbe



L'ancienne salle de catéchisme et de théâtre devenue aujourd'hui la chapelle Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

L'actuelle chapelle Sainte-Barbe occupe un ancien bâtiment à usage de salle de catéchisme et de théâtre construit en 1911 au cœur de la cité Beurepaire par la Compagnie des Mines d'Aniche. Il s'agit d'un long bâtiment en briques, de plan rectangulaire, à un seul niveau, formant une sorte de corps de logis cantonné de deux pavillons surmontés d'un pignon triangulaire dans lesquels devaient se trouver à l'origine la salle de théâtre et celle de catéchisme. La répartition des portes d'accès et des fenêtres est rigoureusement symétrique ; six portes précédées de trois marches permettent l'entrée dans les salles et donnent un rythme accentué à la façade qui est encore renforcé par le décor de briques.



Détails architecturaux de la façade.
© Mission Bassin Minier

Ce décor alterne la brique rouge et blanche pour former des frises et des bandeaux qui coupent horizontalement la façade. Cette alternance de briques est aussi employée pour former des damiers dans la partie supérieure, terminant la composition de la façade. La toiture en bâtière est cachée par cette composition. La forme des baies en plein-cintre, dont les menuiseries à petits carreaux et imposte compartimentées en éventail, apporte elle aussi sa contribution à ce rythme particulier de la façade.

Le soin apporté à la mise en œuvre de cette façade est remarquable pour un édifice dont l'usage était modeste : il témoigne, dans une certaine mesure, de la qualité de construction des équipements d'accompagnement de la vie sociale diligentés par la Compagnie des Mines d'Aniche.

Etat de conservation

La chapelle se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La chapelle est la propriété de l'Association Diocésaine de Cambrai. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beurepaire.

C. Cité de la Ferme Beaufrepaire



La cité de la Ferme Beaufrepaire.
© Mission Bassin Minier

Située à proximité immédiate du Prieuré de Beaufrepaire et à l'ancien emplacement de la ferme du domaine de Beaufrepaire, la cité de la Ferme Beaufrepaire est une petite cité moderne construite par le Groupe de Douai en 1960. Répertoriée aujourd'hui comme cité témoin, elle compte aujourd'hui 18 logements.



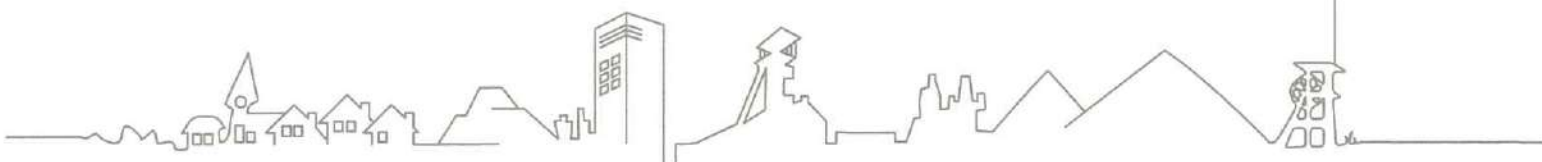
Les pavillons alignés le long de la rue unique.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voirie orthogonale et s'étend sur une seule et unique rue. Elle est composée d'habitations regroupant 2 logements de plain-pied, de type de 100.

En retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voirie et offre à l'avant de petits jardins privés. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent depuis la rue. Une large majorité des habitations possèdent de larges jardins, conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère.



Exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier



Au sein de l'ensemble des cités pavillonnaires Beaufort, du Bois-Brûlé et du Moulin, la cité de la Ferme Beaufort témoigne du changement de modes constructifs initiés par la Nationalisation des Houillères en 1946 : le style architectural standardisé est particulièrement sobre avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées de certaines habitations sont recouvertes d'un auvent en béton.

Jardins de la cité de la Ferme
Beaufort.
© Mission Bassin Minier



Auvent en béton recouvrant
les entrées.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beaufort.

D. Prieuré de Beaufort

Fondé en 867 par Gisèle, petite-fille de Charlemagne, le prieuré (abbaye) fut entièrement reconstruit en 1786-1787 par l'architecte lillois Jean-François Lesaffre. Le vaste domaine fut racheté au début du 20^e siècle par la Compagnie des Mines d'Aniche afin d'y élever les chevaux nécessaires aux travaux du fond. Elle tira également partie de l'opportunité foncière pour y construire la cité Beaufort. Avec la mécanisation des travaux du fond après la Nationalisation, le domaine, devenu inutile pour l'élevage des chevaux, fut conservé par le Groupe de Douai. Celui-ci installa dans le bâtiment principal un cercle de loisirs des mineurs.

Si le cloître et l'église ont aujourd'hui disparu, le bâtiment prieural subsiste ainsi que quelques éléments du mur d'enceinte.



Le prieuré de Beaufort.
© Mission Bassin Minier



Vue d'ensemble du prieuré et détails des façades Sud et Ouest.

© Mission Bassin Minier

L'architecture du prieuré est sobre mais élégante. Il s'agit d'un édifice massif de base rectangulaire reposant sur un soubassement de grès et composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier. Il est recouvert d'une toiture à quatre pans en ardoises percée de trois imposantes cheminées.

La façade Sud du bâtiment (entrée) est la plus ouvragée. Exécutée en pierres blanches assemblées, elle est caractérisée par quatre colonnes formant pilastres et supportant un fronton triangulaire portant les armoiries du prieuré. Les deux portes sont situées à chaque extrémité de l'édifice. Hautes et étroites, elles sont chacune surmontées d'un fronton circulaire encadrant une ornementation fait de rinceaux sculptés en relief et reposant sur des consoles. Les 16 fenêtres (7 au premier niveau et 9 à l'étage) sont de forme rectangulaire et leurs contours sont circonscrits par les colonnes et les bandeaux de la façade. Les autres façades du bâtiment sont beaucoup plus modestes, entièrement construites en briques avec des baies à encadrement de pierres blanches. La façade Nord est uniquement rythmée par deux minces



Détail du fronton central avec les armoiries du prieuré.

© Mission Bassin Minier



A quelques dizaines de mètres se situe une porte monumentale du mur d'enceinte, probablement édifiée au début du 18^e siècle. Haute, large et de forme rectangulaire, elle est construite en briques et en pierres blanches et repose sur un soubassement en grès. Le sommet est amorti d'un fronton circulaire portant également les armoiries du prieuré.

Etat de conservation

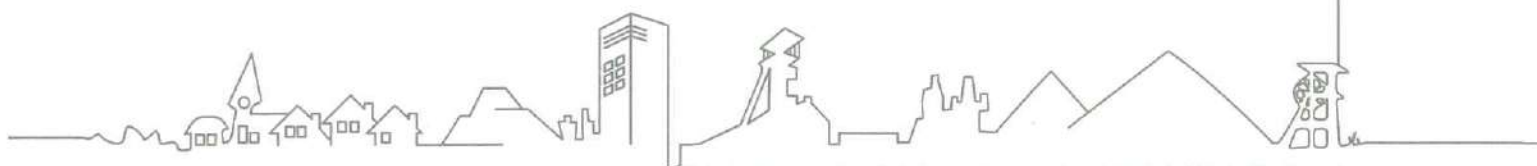
Le prieuré est dans bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété communale, le prieuré est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1975.

Porte Sud de l'ancien mur d'enceinte.

© Mission Bassin Minier



E. Cité du Bois-brûlé



La cité du Bois-brûlé.
© Mission Bassin Minier

La cité pavillonnaire du Bois-brûlé fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Datant du début du 20^e siècle, elle est répartie sur une surface de 6 hectares et compte aujourd'hui 123 logements. Elle a été complétée dans les années 1950 par quelques logements modernes.



Habitation regroupant
4 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité se caractérise par une voirie strictement orthogonale et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements rappelant fortement les corons. Des adjonctions permettant d'installer des toilettes ont été ajoutées à l'arrière ou sur le côté des habitations. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés sont de taille modeste. L'ensemble de la cité est ponctué par de nombreuses voies arborées. Un mail piéton relie également la cité du Bois-brûlé à la cité du Moulin.



Ci-contre :
Barreau regroupant
6 logements.
© Mission Bassin Minier



A droite :
Cheminement arboré au sein
de la cité.
© Mission Bassin Minier



Le style architectural de la cité du Bois-brûlé est parfaitement conforme au style Aniche caractérisé par des modénatures de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaire blanches, parfois de briques vernissées bleues. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.

Les logements modernes regroupent 2 logements et sont soit de plain-pied, soit à deux niveaux. Le style architectural est typique du Groupe nationalisé avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton.

Arcs avec briques vernissées bleues pour les barreaux des logements par 6.
© Mission Bassin Minier



Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

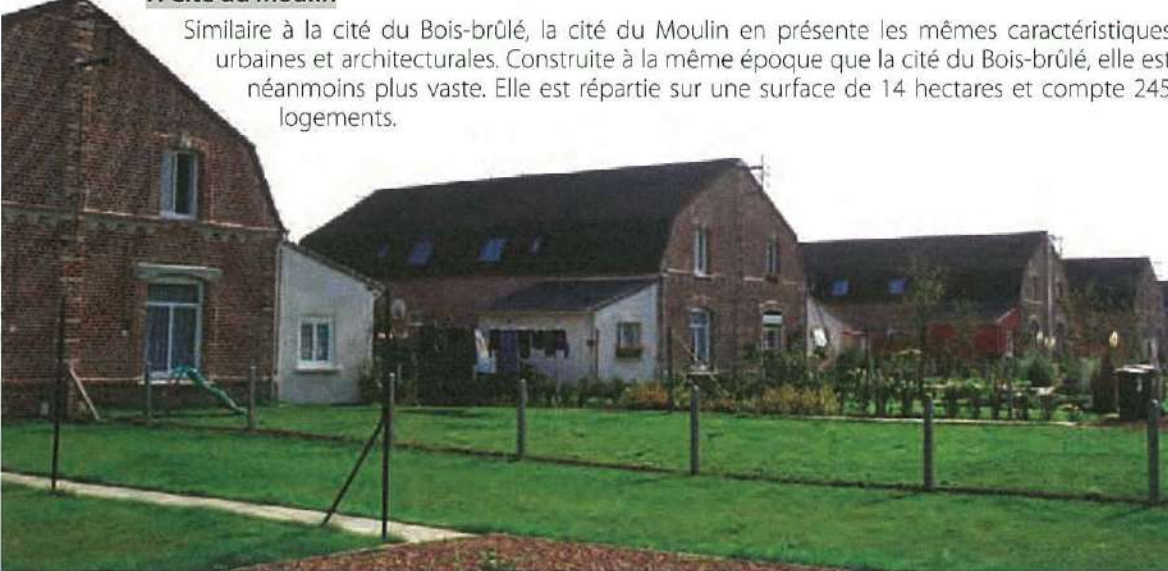
Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

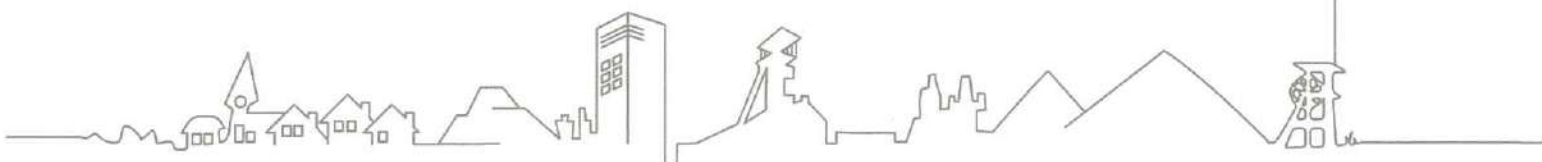
Détail d'un pignon d'une habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

F. Cité du Moulin

Similaire à la cité du Bois-brûlé, la cité du Moulin en présente les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales. Construite à la même époque que la cité du Bois-brûlé, elle est néanmoins plus vaste. Elle est répartie sur une surface de 14 hectares et compte 245 logements.



La cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier



Habitation regroupant
4 logements.
© Mission Bassin Minier



La cité est caractérisée par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements.

Barreau regroupant
6 logements.
© Mission Bassin Minier



Ci-contre :
Mail piéton reliant la cité
du Bois-brûlé à la cité du
Moulin.
© Mission Bassin Minier



A droite :
Voierie de la cité du Moulin
bordée d'arbres.
© Mission Bassin Minier

L'ensemble de la cité est ponctué par de nombreuses voies arborées et est relié à la cité du Moulin par un mail piéton.



Détail d'un pignon d'une
habitation regroupant
4 logements.
© Mission Bassin Minier



Le style architectural de la cité du Moulin est quasi-identique à celui de la cité du Bois-brûlé, à l'exception de quelques barreaux de logements davantage ouvragés. Le vocabulaire architectural s'appuie sur des jeux de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre.

Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges.

La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.



Façades d'un barreau de logements.
© Mission Bassin Minier



Autre type de barreau de logements plus ouvragés.
© Mission Bassin Minier



Quelques barreaux de logements sont caractérisés par des entrées en renforcement de façade recouvertes d'auvent en débord de toiture et reposant sur des aisseliers en bois. En façade, les ouvertures sont surmontées d'arcs cintrés en briques rouges et des bandeaux et des motifs de briques blanches et rouges ponctuent l'ensemble.

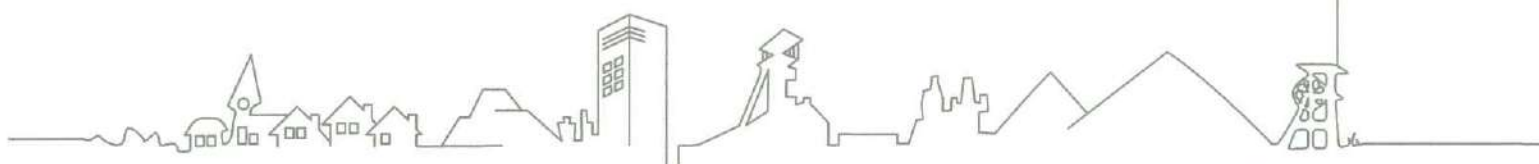
Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Détails architecturaux d'un barreau de logement avec entrées en renforcement de façade recouvertes d'auvent en débord de toiture, ouvertures surmontées d'arcs cintrés en briques rouges, bandeaux et motifs de briques blanches et rouges.
© Mission Bassin Minier



Cité Barrois



La cité-jardin fut construite par la Compagnie d'Aniche et achevée en 1930. Typique des cités-jardins de la Compagnie, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements, ces derniers rassemblés au sein de barreaux rappelant les corons. Les jardins, les petits espaces publics ainsi qu'une vaste place centrale arborée, donnent à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères. De style pittoresque, les habitations offrent une grande diversité avec barreaux, habitations simples et habitations en forme de chalets. Les façades et les pignons sont richement décorés avec de larges bandeaux de briques blanches, de faux colombages en relief et des motifs de briques.

N° élément : 30

RIEULAY

Étang d'affaissement (Base des Argales)



Au pied du Terril 144, l'étang est lié à l'enfoncement progressif du terril, à partir de 1977, provoquant ainsi la remontée de la nappe phréatique. Il est aujourd'hui en partie aménagé en base nautique tout en étant préservé comme réserve ornithologique afin de protéger les nombreuses espèces l'ayant colonisé. Les berges de l'étang ont également été aménagées à des fins de promenade.

N° élément : 27 A

Autre commune concernée : Pecquencourt

Terril 144



Le Terril 144 est issu de l'intensification de la production après la Nationalisation en 1946. Il s'agit d'un terril plat édifié par wagons sur voies ferrées. A la fin de l'exploitation, le terril occupe une superficie de 140 hectares pour une hauteur maximale de 25 mètres. Dans les années 1990 le terril est exploité, remodelant ses contours et son volume. Dans les années 2000, la municipalité de Rieulay initie l'aménagement d'un parc de loisirs.

N° élément : 27 B

En instance de classement au titre des Sites
Autre commune concernée : Pecquencourt

SOMAIN

Cité de Beaurepaire (Quartier de Sessevalle)



La Cité de Beaurepaire doit son nom au domaine de Beaurepaire, comprenant un prieuré et une ferme, acheté par la Compagnie d'Aniche au début du 20ème siècle afin d'élever les chevaux du fond. La Compagnie en profita pour construire la cité dans l'entre-deux-guerres. Typique du style Aniche, la qualité de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des logements par 2 ou par 4, avec motifs de briques rouges et blanches, ainsi que dans la variété des toitures avec pans brisés, forme de chalet, fenêtres-lucarnes...

N° élément : 26 A



> Chapelle Ste-Barbe

La chapelle occupe un ancien bâtiment à usage de salle de catéchisme et de théâtre construit en 1911 par la Compagnie d'Aniche. Les décors en façade alternent la brique rouge et blanche pour former des frises et des bandeaux. Cette alternance de brique est aussi employée pour former des damiers dans la partie supérieure, terminant la composition de la façade. La forme des baies en plein cintre, dont les menuiseries à petits carreaux et imposte compartimentées en éventail, apporte elle aussi sa contribution à ce rythme particulier de la façade. La chapelle témoigne de la qualité de la construction des équipements d'accompagnement de la vie sociale diligentée par la Compagnie des mines d'Aniche.

N° élément : 26 B



Cité de la Ferme Beaufrepère (Quartier de Sessevalle)

Situé à proximité immédiate du Prieuré de Beaufrepère, la cité est une petite cité moderne construite par le Groupe de Douai en 1960. La cité s'étend sur une seule et unique rue et est composée d'habitations regroupant deux logements de plain-pied implantés en retrait de rue et offrant ainsi à l'avant de petits jardins privés. Au sein de l'ensemble du « quartier de Sessevalle », la Cité de la Ferme Beaufrepère témoigne du changement de modes constructifs initié par la Nationalisation des Houillères en 1946 : style architectural standardisé et particulièrement sobre, sans recherche d'originalité esthétique particulière.

N° élément : 26 C



> Prieuré de Beaufrepère

Fondé en 867 par Gisèle, petite-fille de Charlemagne, le prieuré de Beaufrepère fut entièrement reconstruit en 1786 par l'architecte Jean-François Lesaffre. Le vaste domaine fut racheté au début du 20ème siècle par la Compagnie des mines d'Aniche afin d'y élever les chevaux nécessaires aux travaux du fond. Après la Nationalisation, le Groupe de Douai conserva le domaine et installa un cercle de loisirs des mineurs dans le bâtiment central, à l'architecture sobre mais élégante.

N° élément : 26 D

Inscrit Monument Historique



Cité du Bois Brûlé (Quartier de Sessevalle)

Cette cité de la Compagnie d'Aniche date du début du 20ème siècle et a été complétée dans les années 1950 par quelques logements modernes. Elle est majoritairement composée d'habitations regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements rappelant fortement les coronas. Le style architectural est parfaitement conforme au style de la Compagnie, caractérisé par des jeux de briques rouges et blanches, parfois de briques vernissées bleues. Le volume des habitations est lui aussi varié avec des jeux de toiture alternant pans brisés, lucarnes pignons centrés et des pans de toitures surélevés.

N° élément : 26 E



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

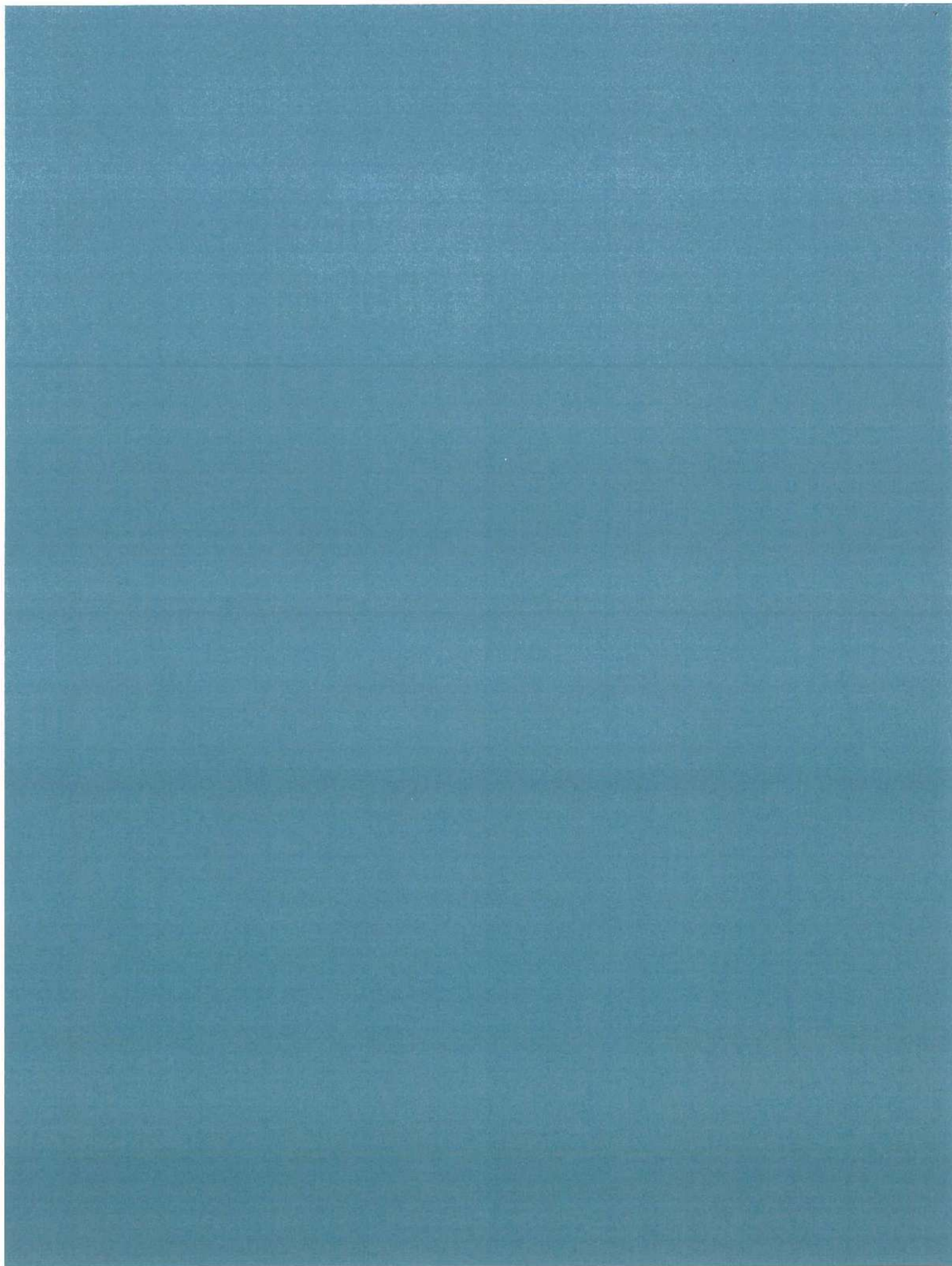
DES TRAVAUX POUR MA MAISON

des Mines

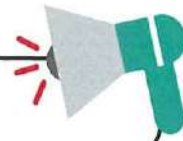
GUIDE À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS
DANS LE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL



UNE EMPREINTE HUMAINE,
UN PAYSAGE D'EXCEPTION



pourquoi un guide ?



Vous êtes propriétaire d'une maison située dans le Bassin minier ? Ce guide est fait pour vous !

Parce que réaliser des travaux chez soi, c'est toute une aventure, ce document a été conçu pour vous apporter, tout au long de votre projet, des conseils d'expert et astuces sur la manière de réaliser vos travaux, des informations sur les démarches administratives à réaliser, sur les aides financières à mobiliser et sur les interlocuteurs pour vous accompagner.

Quels sont les objectifs de ce guide ? Vous aider à créer un logement plus confortable et agréable, vous permettre de réaliser des économies d'énergie, augmenter la valeur de votre logement, et bien sûr protéger et valoriser un patrimoine reconnu par l'UNESCO pour sa valeur exceptionnelle et universelle, au même titre que les Pyramides d'Egypte, la Statue de la Liberté ou le Taj Mahal.

Pour que cet outil vous soit utile, nous l'avons construit à partir des conseils des spécialistes de l'architecture, du patrimoine et de la rénovation thermique, mais aussi en allant à la rencontre des habitants des cités minières. Nous les avons interrogés sur leurs projets, envies et difficultés pour concevoir un guide au plus près de la réalité des besoins des propriétaires.

Nous espérons ainsi que ce document vous aidera à mener à bien vos projets et vous souhaitons une bonne lecture.

La Mission Bassin Minier



sommaire



PARTIE 1

LES 1001 VISAGES DES MAISONS DES MINES

7

PARTIE 2

DES PROJETS POUR MA MAISON

13

Comment me lancer ?

14

Je restaure ma façade

16

Je restaure ma toiture

20

Je fais des économies d'énergie

24

J'aménage mon jardin et les abords de ma maison

28

Je transforme mon logement

32

PARTIE 3

UNE MINE D'INFORMATIONS UTILES À MON PROJET

37

Des interlocuteurs pour m'accompagner

38

Les aides pour financer mon projet

42

Les démarches indispensables à mon projet

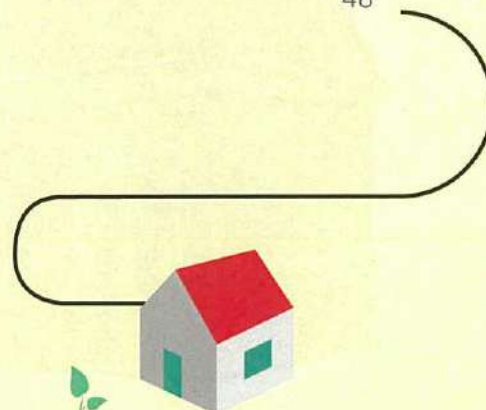
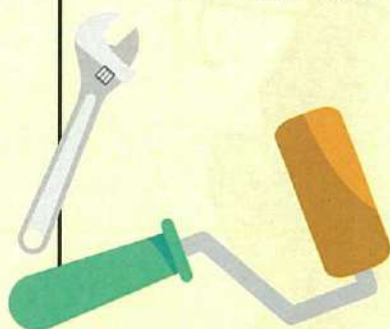
44

Glossaire

46

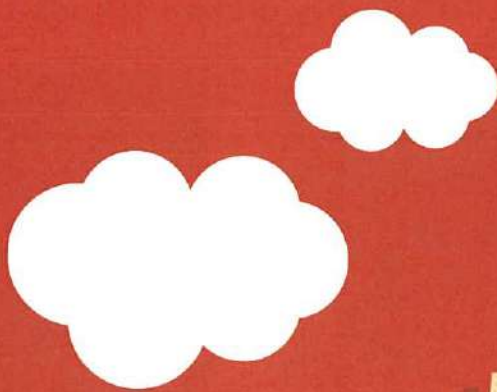
De la lecture pour aller plus loin

48





LES 1001 VISAGES
*des maisons
des mines*





LES 1001 VISAGES

des maisons des mines

Si le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, il le doit en partie à ses maisons des mines. Depuis le début du 19^e siècle, l'histoire charbonnière de la région a en effet façonné des cités minières aux formes variées, qui font la richesse du territoire et continuent d'évoluer encore aujourd'hui.

Portrait des 1001 visages des maisons des mines.

Les coronas ou la naissance de l'habitat minier (1820-1890)

Première génération d'habitat ouvrier, les cités de coronas sont construites par les compagnies minières au début du 19^e siècle. Leur objectif : fixer une main d'œuvre de plus en plus nombreuse et issue majoritairement du monde agricole. Habitat économique, les coronas évoluent au cours du siècle : d'abord longs de quelques dizaines de mètres, ils se transforment en « barreaux » s'étirant sur plus d'une centaine de mètres. Leur confort augmente au point que le « Coron des 120 » d'Anzin et de Valenciennes est présenté à l'exposition universelle de Paris de 1867 comme modèle pour l'habitat ouvrier. Aujourd'hui, les cités de coronas représentent 25 % des cités du Bassin minier.



Les cités pavillonnaires ou le développement de l'habitat ouvrier (1860-1939)

Dans les décennies suivantes, l'habitat ouvrier devient progressivement pavillonnaire, avec des cités qui s'organisent autour de maisons regroupant plusieurs logements. Les habitations gagnent en confort, en surface et les jardins sont plus grands. Plus aérées que les coronas, les cités pavillonnaires sont un moyen pour les compagnies minières d'affirmer leur puissance et d'attirer les mineurs. Elles rivalisent d'ailleurs de créativité dans le style des maisons, contribuant à l'extraordinaire diversité architecturale des cités pavillonnaires qui représentent 41 % des logements miniers actuels.





Les cités-jardins : la nature s'invite dans la cité minière
(1904-1939)

Avec la cité-jardin, il s'agit de retrouver en ville les conditions que l'homme trouve dans la nature. Au quadrillage des cités pavillonnaires succèdent les rues courbes de la cité-jardin, son environnement vert et paysager, son attention au cadre de vie du mineur. Implantées au cœur d'un double jardin, les maisons ont souvent un style pittoresque, avec des éléments de décors inspirés d'autres régions : faux-colombages, jeu de briques vernissées... Aujourd'hui, les cités-jardins représentent 9 % du parc des logements miniers.

« Avec la cité-jardin, on a cherché au début du 20^{ème} siècle à retrouver en ville les conditions que l'Homme trouve dans la nature. »



Les cités modernes : reconstruction et « 30 glorieuses » (1946-1970)

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France doit se reconstruire et compte sur son industrie charbonnière. Les compagnies minières sont nationalisées et regroupées au sein des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais. Il faut alors répondre à plusieurs défis : reconstruire et moderniser le parc de logements, accueillir le nombre croissant de mineurs engagés dans la « bataille du charbon », construire des logements pour loger les retraités mineurs. Les Houillères se tournent vers une industrialisation de la construction. Le procédé « Camus », qui repose sur l'assemblage de panneaux de béton préfabriqués, se développe. Le logement « Camus » tranche avec les constructions traditionnelles des mines par sa volumétrie (plain-pied et toiture en appentis), les matériaux (béton, fibrociment, etc.) et couleurs utilisés. Pour autant la brique n'est pas abandonnée : des logements à l'image plus traditionnelle, dits « Type 100 » puis « Type 230 », sortent de terre. Aujourd'hui, ces logements modernes représentent 25 % des cités minières.



Des cités minières entre préservation et transformation (DE 1990 À NOS JOURS)

Si l'activité charbonnière a été abandonnée à la fin du 20^e siècle avec la fermeture du dernier puits en 1990 à Oignies, les cités minières continuent depuis de vivre. Mieux, ces dernières années, elles connaissent un nouvel élan sous l'effet conjugué de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, de l'action des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux. Récemment, le projet des cités-pilotes a par exemple permis de rénover des maisons, de repenser leur intérieur, d'améliorer la qualité des espaces publics tout en mettant en valeur le patrimoine de cités minières.

Des expériences récentes montrent aussi que l'isolation des maisons des mines par des éco-matériaux permet de faire des économies d'énergie tout en préservant l'environnement. Autant d'initiatives qui prouvent qu'il est possible de faire rimer préservation du patrimoine et innovation au service de la qualité de vie des habitants.



Mode d'emploi

LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

C'EST QUAND / C'EST QUOI ?

Le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a rejoint sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO les Pyramides d'Egypte, le Taj Mahal ou la Statue de la liberté. Cette inscription affirme la valeur exceptionnelle et universelle d'un « paysage culturel évolutif vivant » au sens d'un territoire habité depuis plusieurs siècles, dans lequel l'homme a utilisé des ressources naturelles et créé de nouveaux paysages via l'industrie charbonnière. Avec cette inscription, l'UNESCO reconnaît que l'histoire des mineurs vaut celle des rois !



C'EST OÙ ?

Le périmètre d'inscription au Patrimoine mondial a été délimité selon de multiples critères : authenticité, diversité du patrimoine et des paysages, état de conservation... Au final, 353 sites patrimoniaux, 4 000 hectares de paysages et 89 communes y sont inclus, soit 25 % du patrimoine minier dans son ensemble. Une zone-tampon qui forme comme un écrin au patrimoine inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été délimitée et porte à 124 le nombre de communes concernées.

CE QUE ÇA CHANGE POUR MON TERRITOIRE ET MON QUOTIDIEN

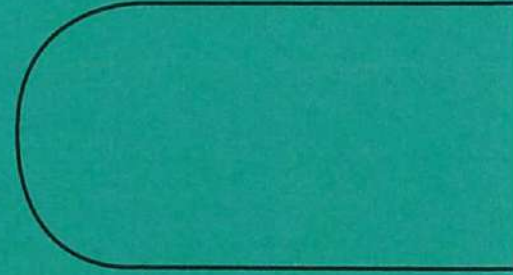
Changement d'image, reconnaissance du rôle joué par les mineurs et leurs familles dans la « grande Histoire », argument pour améliorer le cadre de vie des habitants, attirer des touristes, des financeurs et des investisseurs... L'inscription au Patrimoine mondial a de nombreux effets positifs pour mon territoire.

Si elle s'accompagne d'un engagement collectif pour préserver un patrimoine d'une valeur exceptionnelle, cette inscription ne consiste pas à « mettre sous cloche » le territoire et à empêcher les projets des propriétaires. En cas de travaux soumis à déclaration, ce sont les réglementations nationales et locales qui continuent de s'appliquer, comme partout en France. Une vigilance est simplement observée pour préserver les qualités patrimoniales des cités minières. Les objectifs : s'assurer du respect des règles d'urbanisme et faire évoluer les logements en s'appuyant sur leur valeur patrimoniale.

VOUS RÉNOVEZ ?
POUR AGRANDIR ?
POUR ISOLER ?
POUR TRANSFORMER
VOTRE LOGEMENT ?

POUR FAIRE DES TRAVAUX !
ON ADORE ÇA !





DES PROJETS _____
pour ma maison



COMMENT me lancer ?



Rénover ou transformer sa maison, c'est tout un projet, qui demande de se poser les bonnes questions et d'entamer les bonnes démarches. Heureusement, il existe une mine de professionnels pour m'entourer, de structures pour m'accompagner et d'aides à mobiliser.



Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

1 QUELS SONT MES BESOINS ET MES OBJECTIFS ?

Avant tout projet de travaux, il est essentiel de s'interroger sur ses besoins : ai-je besoin d'espace en plus ? De changer la disposition des pièces ? De baisser ma facture énergétique ? D'améliorer l'accessibilité pour un parent âgé ou une personne à mobilité réduite ? Ou simplement l'envie de changer, d'améliorer mon confort de vie ?

2 QUEL EST MON BUDGET ?

Lancer des travaux suppose de faire le point sur mon budget. Mais au-delà de ma capacité financière, il est utile de raisonner en coût global, en prenant par exemple en compte les aides et crédits d'impôts disponibles, les économies à moyen terme (énergie, entretien...) ou le coût d'un professionnel pour m'accompagner (bureau d'étude, architecte, etc.).

3 QUEL EST MON ENVIRONNEMENT ?

Agir sur ma maison, c'est aussi agir sur mon voisinage et sur le paysage de ma rue. Pour concevoir un projet qui s'intègre bien dans son environnement, il est donc important d'observer et de respecter la cohérence des façades et des toitures (matériaux, couleurs) et l'harmonie des abords de maison (clôtures, haies...) qui contribuent à la qualité de mon cadre de vie et à la valeur de mon bien.

Des démarches indispensables à mon projet

Pour la plupart des travaux importants que j'effectue dans ma maison, des démarches administratives sont obligatoires (déclaration préalable de travaux, permis de construire ou de démolir...).

Pour savoir quelles démarches entreprendre selon le type de travaux que je réalise, **rendez-vous page 44 à la rubrique « les démarches indispensables à mon projet ».**

Des experts à mes côtés

Avoir une vision globale de mon projet et anticiper mes besoins futurs, faire les bons choix de matériaux et d'équipements, se repérer parmi les dispositifs d'aide... Réaliser des travaux exige de s'y connaître soi-même ou d'être bien entouré. Heureusement, en plus des entreprises auxquelles je fais appel, de nombreux professionnels peuvent m'accompagner gratuitement à toutes les étapes de mon projet : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Espaces Info Energie (EIE)...

Pour les connaître et savoir dans quels cas les solliciter, **rendez-vous page 38 à la rubrique « des interlocuteurs pour m'accompagner ».**

Des aides à mobiliser

Aides financières, crédits d'impôts, prêts à taux zéro... S'ils ne sont pas automatiques et dépendent parfois de mes ressources, les dispositifs financiers permettant de diminuer le coût de mes travaux sont nombreux et souvent très intéressants.

Pour les connaître, *rendez-vous page 42 à la rubrique « les aides pour financer mon projet ».*

J'ai modifié plusieurs fois l'emplacement des pièces de ma maison car je n'avais pas prévu certains changements dans notre vie. J'aurais aimé être conseillé dès le début par quelqu'un d'extérieur, dont c'est le métier. »

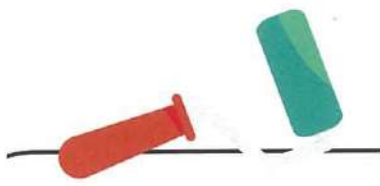


ZOOM

AVANT DE SE LANCER, BIEN CONNAÎTRE L'ÉTAT DE SON LOGEMENT

Avant de me lancer dans une réparation, une transformation ou une rénovation thermique, la première étape est de bien connaître mon logement. Ma maison a-t-elle déjà été isolée en partie ? Y-a-t-il des problèmes d'humidité ? Est-elle bien ventilée ? Quel est l'état de ma façade et de ma toiture ? Quels sont les matériaux utilisés, les décors et détails architecturaux à protéger ? Autant de questions qu'il faut se poser pour bien démarrer.





JE RESTAURE ma façade



Premier élément que l'on remarque de la rue, la façade fait partie du paysage de la cité. Souvent identique à celle des voisins, elle donne une identité et une cohérence au quartier. Elle valorise aussi ma maison, préserve sa structure et contribue à la protéger des intempéries. Voici quelques conseils pour la restaurer et bien l'entretenir.



Conseils d'expert pour un ravalement réussi

1 JE RÉALISE UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE

Pollution, humidité, travaux antérieurs inadaptés sont autant de raisons qui peuvent expliquer la dégradation des façades d'une maison en brique.

Avant de se lancer dans un ravalement, il est primordial d'effectuer un vrai diagnostic technique et architectural : quels sont les éléments de décors à préserver ? Comment sont traitées les autres maisons dans la cité ? Les joints sont-ils très dégradés ? Y a-t-il des briques à changer ? Les murs sont-ils humides ? Ont-ils déjà été recouverts d'une peinture ou même de briquettes qui pourraient masquer la dégradation des briques d'origine ?

Dans le cas de dommages importants, il est recommandé de faire appel à des professionnels spécialisés pour faire plusieurs devis détaillant les prestations nécessaires et les matériaux à utiliser.

2 JE NETTOIE MA FAÇADE

Autonettoyante, une façade en brique nécessite généralement peu d'entretien et vieillit sans perdre son aspect. Le nettoyage chimique n'est nécessaire que lorsqu'elle est très encrassée. Pour l'entretenir :

- j'examine l'état des briques et des joints,
- je privilégie un lavage à l'eau claire sous faible pression (2 bars max.), une technique douce et économique, avant un brossage avec une brosse de nylon ou de chiendent,
- je n'utilise l'hydrogommage que si la brique est vraiment



- sale, par exemple le long des voies où le trafic est important,
- j'évite le sablage qui abîme la brique, la rend plus sensible à l'humidité et à la pollution.



Sablage et joints blancs (à gauche), privilégiez un nettoyage des briques sous faible pression, avec des joints rouges tirés au fer et une remise en valeur des décors (à droite).

L'astuce en plus : en cas de nettoyage chimique ou de décapage, je fais des essais pour choisir la bonne technique et le bon dosage, et je rince la maçonnerie pour enlever les produits chimiques.

3 JE RESTAURE MES JOINTS

Les joints sont importants pour ma façade : ils garantissent son étanchéité et contribuent à son aspect général. Aussi, au moment de les restaurer, quelques précautions s'imposent pour donner à ma maison une seconde jeunesse :

- avant toute intervention, j'examine l'état des joints,
- je gratte manuellement les joints abîmés avec les outils

adaptés jusqu'au mortier sain (env. 3 cm) ; si j'utilise une disqueuse, je la réserve pour les joints horizontaux afin de ne pas entailler les briques,

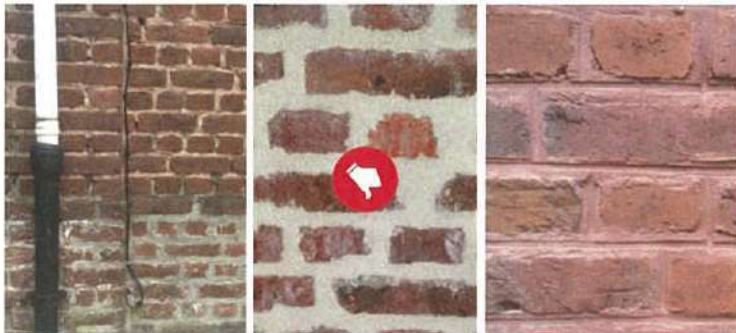


Brique abîmée par l'usage de la disqueuse pour les joints verticaux.

- pour le joint de finition, j'utilise un mortier de chaux ou des produits prêts à l'emploi adaptés aux murs en brique,
- je choisis des couleurs de joints en harmonie avec la brique et les maisons voisines, par exemple, des tons rouges sur les parties courantes et plutôt gris autour des briques blanches ou de couleurs,



- je tire les joints au fer pour avoir un aspect plus fin et régulier.



1 - joints abîmés, 2 - larges joints blancs, 3 - joints rouges tirés au fer à privilégier.



ZOOM JE MODIFIE MES FENÊTRES OU MA PORTE ?

La qualité et l'harmonie d'une façade dépendent également de la forme, du nombre et de la disposition des baies (fenêtres, portes d'entrée). La modification d'une baie est délicate et mérite d'être étudiée soigneusement. Dans le cas d'une fenêtre transformée en porte, il est conseillé de garder la même largeur que la fenêtre d'origine ainsi que la forme du linteau. Dans le cas d'une porte transformée en fenêtre, on peut garder la trace de la porte d'origine par la réalisation d'une allège en léger recul par rapport au mur existant. Cette allège doit être réalisée avec le même matériau que le reste de la façade. Dans le cas d'une création de baie, il est recommandé de s'inspirer d'une baie voisine sur la même façade.



Modifications de baies.

4 JE REPEINS MA FAÇADE OU J'APPLIQUE UNE FINITION

Quand les briques sont trop dégradées, que des peintures ou enduits ont déjà été appliqués et sont difficilement « rattrapables », un bon moyen de mettre en valeur et de protéger ma façade est d'appliquer des peintures et badigeons. Dans ce cas, ils doivent être choisis et appliqués avec soin pour ne pas altérer l'aspect de ma maison.

Pour bien les réussir :

- je consulte un professionnel qui pourra me conseiller et faire des tests sur les produits et couleurs les mieux adaptés,
- je nettoie la façade, j'effectue les éventuelles réparations (joints, fissures, etc.) et je la laisse sécher quelques jours avant l'application de la finition,
- je choisis une teinte en harmonie avec la couleur de la brique d'origine et avec les autres façades,
- j'évite les peintures qui empêchent la maçonnerie de respirer (peintures à l'huile, peintures synthétiques – latex, laques),
- je protège les éléments de décor qui font la qualité de ma façade : décors en briques, faux colombages volets, appuis de fenêtres, linteaux, ...

L'astuce en plus : le badigeon à la chaux est une alternative économique à la mise en peinture, à condition que celui-ci ne soit pas étanche et que les éléments de décor ne soient pas masqués.



Maisons traitées avec un badigeon à la chaux.



Exemples de décors à préserver et mettre en valeur.





JE FINANCE MON PROJET...

Retrouvez les financements et aides mobilisables en page 42.



DES INTERLOCUTEURS POUR M'AIDER...

Découvrez les interlocuteurs à vos côtés en page 38.



LES AUTORISATIONS À DEMANDER...

En page 44.

Dans une rue magnifique aux maisons identiques, c'est dommage d'avoir une façade dépareillée. »



Un peu d'histoire !

DES FAÇADES QUI ONT DU STYLE !

Si les façades des maisons sont souvent similaires au sein d'une même cité, il n'existe pas deux cités identiques. Car les compagnies minières ont rivalisé de créativité dans les styles de façades. Cette créativité se lit avant tout dans la richesse des décors. Corniches et frises en relief, faux-colombages peints ou en ciment, alternance de couleurs et de natures de brique, motifs bicolores ou décors pittoresques... Le résultat de cette compétition entre compagnies est un héritage hors du commun, marqué par une richesse de détails, une diversité des styles et une identité propre à chaque cité. Cette richesse est la signature architecturale du Bassin minier qu'il est aujourd'hui important de préserver.



JE RESTAURE ma toiture

Élément important du paysage des cités minières, la toiture est également primordiale pour protéger ma maison des intempéries et du froid. Alors comment bien l'entretenir et la restaurer ?



Conseils d'expert pour une restauration réussie



1 J'ENTRETIENS MA TOITURE

Moins coûteux qu'une réfection intégrale, l'entretien régulier de ma toiture permet de protéger durablement ma maison et de préserver son aspect.

Pour l'entretenir :

- je fais inspecter régulièrement ma toiture par un couvreur ; au cours de cette opération, il remplace les tuiles endommagées, enlève la mousse, nettoie les chéneaux et gouttières,
- je remplace les tuiles endommagées par des tuiles de même dimension et de même ton,
- je fais entretenir ma souche de cheminée pour éviter des infiltrations, même si celle-ci n'est plus utilisée.

2 JE REFAIS MA TOITURE

Une réfection complète consiste à changer toutes les tuiles et accessoires de ma couverture.



Pour la réussir :

- je fais vérifier l'état de la charpente et son adaptation à la nouvelle couverture,

- j'observe la couleur des toitures dans la cité pour éviter de trop trancher,



Utilisation de tuiles noires vernissées tranchant avec le reste de la cité.

- j'utilise des matériaux (panne flamande, panne du Nord, tuile mécanique, ardoise ou zinc) proches de la couverture d'origine, en privilégiant la terre cuite et les « petits moules »,
- pour mes chéneaux, gouttières, rives de toit, je choisis également des éléments proches de la couverture d'origine, en privilégiant le zinc pour les gouttières et les descentes d'eau pluviale.

L'astuce en plus : je profite de la réfection pour améliorer l'étanchéité de ma toiture (ex : écran de sous-toiture) et l'isolation de mes combles, les plus grandes pertes de chaleur venant de la toiture.

Des modifications qui font toute la différence

- *Un projet peut venir modifier la toiture : création de fenêtres de toit, pose de panneaux solaires, parfois même création d'une nouvelle toiture pour une extension. Pas de problème, à condition de bien veiller à respecter le caractère de la maison et de son environnement et d'éviter d'éventuels désordres techniques.*
- *Des extensions cohérentes avec la maison d'origine. Je veux construire un garage, une annexe ? Je pense à l'impact visuel de leur toiture par rapport à ma maison et aux maisons voisines (choix des pentes, des matériaux, des couleurs) et j'évite les désordres liés à une construction mal maîtrisée (perte de chaleur, problèmes d'écoulement pluvial...).*



- *Des souches de cheminée bien utilisées. Éléments qui rythment les toitures et font partie du décor des cités minières, les souches de cheminée sont de moins en moins entretenues et parfois supprimées. Pourtant, il est utile de*



Exemple de maisons où les souches de cheminées ont été conservées.

les conserver car il est possible d'y intégrer les nouveaux systèmes de ventilation ou de chauffage, comme les poêles à granulés. Dans ce cas, je veille à faire vérifier et à entretenir les raccords entre la souche et la couverture (les solins) afin d'éviter les infiltrations.



Un peu d'histoire !

L'APPARITION DE LA TUILE DE TERRE CUITE

Au 18^e siècle, la tuile de terre cuite remplace progressivement le chaume qui recouvrait jusqu'alors les maisons du territoire régional. Au 19^e siècle, avec l'industrialisation de sa production et le transport par chemin de fer, la tuile devient majoritaire. Elle est donc naturellement utilisée pour couvrir les maisons des mines. En deux siècles, le paysage bâti change ainsi de couleur : abandonnant les tons beiges de la paille et du torchis, les toits des maisons s'habillent désormais de couleurs ocre et rouge, aujourd'hui caractéristiques des cités minières.



- *Des panneaux solaires bien posés. Je souhaite installer des panneaux solaires sur ma maison ?* Une fois obtenues les autorisations préalables, je les implante de préférence sur une toiture secondaire (garage, annexe, etc.) et si possible invisibles depuis la rue.
- *Fenêtres de toit nouvelles ou à changer.* Pour éclairer mes combles, j'installe des lucarnes de dimensions modestes ou des fenêtres de toit en nombre restreint, et j'essaie de les axer sur les fenêtres de ma façade.





—
 ZOOM
**LES TOITURES, UNE RICHESSE
 DE FORME ET UNE DIVERSITÉ
 À PRÉSERVER**
 —

Par leurs formes, leurs couleurs et les matériaux utilisés, les toitures sont importantes pour valoriser l'architecture des maisons. Elles définissent également le caractère d'une rue, le paysage urbain d'une cité minière. Lucarnes, souches de cheminées, croupes et demi-croupes, mansardes, sont autant d'éléments caractéristiques des maisons des mines. Avec la naissance des cités-jardins et l'apparition d'une architecture plus pittoresque, la toiture prend une place prépondérante jusqu'à imiter les chalets de montagne.





JE FINANCE MON PROJET...

Retrouvez les financements et aides mobilisables en page 42.



DES INTERLOCUTEURS POUR M'AIDER...

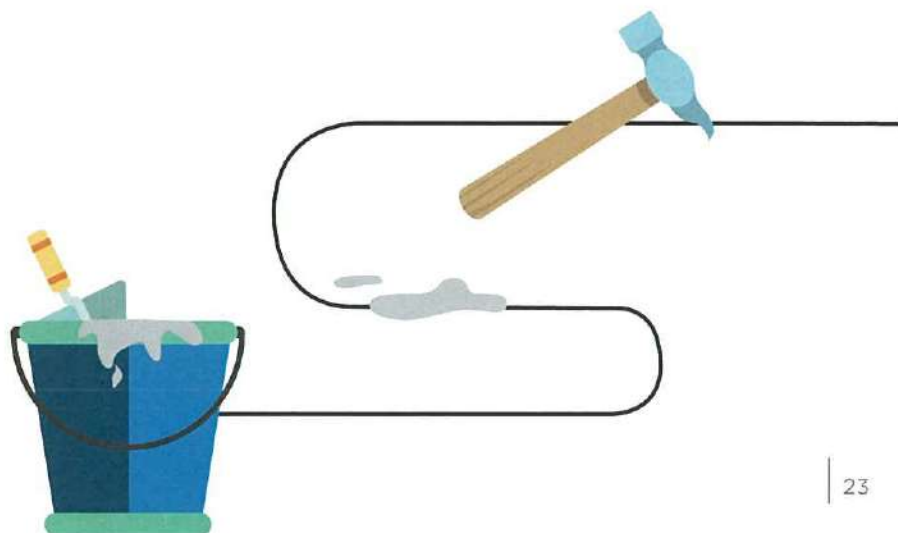
Découvrez les interlocuteurs à vos côtés en page 38.



LES AUTORISATIONS À DEMANDER...

En page 44.

Il était temps que la toiture de mes parents soit refaite, car il y avait de grosses infiltrations dans les chambres. »





JE FAIS



des économies d'énergie

La rénovation énergétique de ma maison présente des bénéfices multiples et immédiats : mon logement est plus sain et confortable, beaucoup moins coûteux à chauffer et moins polluant. En plus, elle augmente la valeur de mon bien. Alors pourquoi ne pas se lancer ?



Conseils d'expert : les secrets d'une maison économe en énergie

1 J'OPTE SI POSSIBLE POUR UNE RÉNOVATION GLOBALE

Il est souvent préférable de réfléchir sur l'ensemble de la maison plutôt que sur certaines parties. Plus coûteuse en apparence, une rénovation énergétique globale a de nombreux avantages : elle permet de traiter tous les points faibles du logement et de faire plus d'économies, d'éviter les erreurs de travaux « au coup par coup » et de bénéficier d'aides financières supplémentaires. Pour conduire ces travaux, je fais appel à des professionnels reconnus par la mention RGE et certifiés (Certibat, Qualibat, NF Maison rénovée et NF maison rénovée HQE).

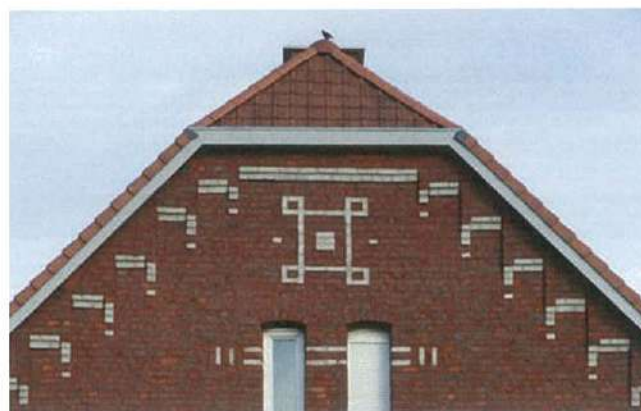
L'astuce en plus : je fais réaliser un diagnostic thermique complet pour connaître les déperditions du bâtiment et choisir les solutions les plus appropriées.

2 J'ISOLE LES PAROIS DE MANIÈRE RENFORCÉE

Le chauffage représente deux tiers des consommations d'énergie d'un bâtiment. Pour réduire mes factures et gagner en confort, il est donc important de bien isoler mes parois. La majeure partie des pertes de chaleur venant des toits,

je commence par isoler les combles en installant des épaisseurs d'isolant d'au moins 30 cm (sous toiture ou sur le plancher des combles). Si j'en ai la possibilité, j'isole mon plancher bas par la cave avec une épaisseur d'environ 15 cm. Outre l'épaisseur, l'isolant doit être installé dans un environnement sec et posé de manière continue pour éviter les pertes de chaleur et la détérioration de l'isolant.

Pour préserver l'aspect des maisons, l'isolation par l'extérieur est fortement déconseillée. En revanche, elle peut être envisagée pour les extensions ajoutées à partir des années



Des décors qui disparaîtraient en cas d'isolation par l'extérieur.

1970 et qui accueillent souvent les salles de bain et les sanitaires.



Isolation extérieure d'une extension.

3 JE TRAITE LES PONTS THERMIQUES

Les ponts thermiques, là où l'isolation fait défaut, sont des zones de fuites de chaleur. Souvent situés aux points de jonction de la maison (raccords entre façades et planchers, façades et toiture..), et aux percements (portes, fenêtres, loggias...), ils créent des zones plus froides où peuvent apparaître de la condensation, de l'humidité et des moisissures. Il est donc important de les éviter en posant l'isolation de manière continue.

Pour éviter ces problèmes aux endroits où les ponts thermiques sont inévitables, il est essentiel de bien ventiler son logement et d'utiliser une technique, qui protège les parois tout en laissant respirer l'enveloppe du bâtiment (ce qui est essentiel pour sa durabilité).

4 J'ASSURE LA BONNE VENTILATION DE MON LOGEMENT

Dans une maison ancienne non rénovée, la ventilation se fait en grande partie naturellement. Mais après une rénovation thermique, le bâtiment devient plus étanche. Il faut donc l'aider à respirer à nouveau... L'isolation du logement doit ainsi s'accompagner d'une meilleure ventilation au risque de créer des problèmes d'humidité et de condensation. La ventilation est essentielle pour évacuer la vapeur d'eau, l'air pollué, éviter l'apparition de moisissures et maintenir une ambiance saine dans la maison.

En plus de la ventilation naturelle (ouverture des fenêtres plusieurs fois par jour entre deux et cinq minutes, entretien des grilles d'aération), la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) me permet de bénéficier d'un système de ventilation toute l'année, 24h/24.



ZOOM

BIEN CHOISIR MES MATÉRIAUX D'ISOLATION

L'isolation d'une maison est la principale source de pollution pour ses habitants. Alors autant éviter les matériaux nocifs (polystyrènes, polyuréthanes, polyéthylènes) pour ma famille, ou ceux qui empêchent la respiration des matériaux d'origine de ma maison (revêtements monocouches étanches, mousses plastiques expansives). Certains matériaux d'isolation naturels et imputrescibles, d'origines végétale (chanvre, liège, algue, roseau, etc), minérale (chaux, argile, béton cellulaire, aérogel de silice, etc) isolent bien du froid et du bruit. Avant de faire mon choix, je dois prendre en compte leurs spécificités de mise en œuvre.

Pour me repérer, je peux prendre conseil auprès d'un professionnel ou consulter le site web du CD2E : www.cd2e.com qui propose des guides pour choisir et bien utiliser les éco-matériaux dans différents domaines : isolation, gros œuvre, peinture, menuiseries, etc.



5 J'INSTALLE DES FENÊTRES PERFORMANTES QUI RESPECTENT L'ARCHITECTURE DE MA MAISON

Dans une maison dont l'étanchéité à l'air est de mauvaise qualité, les besoins de chauffage peuvent être élevés. D'où l'importance de vitrages performants. Dans les maisons des mines, les nouvelles fenêtres en pvc ont la plupart du temps été posées « en rénovation » c'est-à-dire sans déposer le dormant. Ce qui a pour conséquence de diminuer considérablement l'efficacité de la menuiserie (courants d'air) et la surface d'éclairage. Lors du changement des menuiseries, il faut donc s'assurer que l'entreprise dépose l'intégralité de la fenêtre, et qu'elle traite correctement l'étanchéité à l'air entre celle-ci et la maçonnerie. Car une fenêtre performante mal posée perd toute son efficacité !



Modification des baies pour s'adapter à des fenêtres standard.

Dans tous les cas, il convient de respecter la forme et les dimensions de la baie destinée à recevoir la nouvelle menuiserie (taille, courbure des linteaux,...) Ce n'est pas la baie qui s'adapte à la fenêtre standard, mais la fenêtre qui doit s'adapter à ma façade ! Il convient également de reproduire le dessin des menuiseries traditionnelles (petits bois, moulures, etc.).

6 J'INVESTIS DANS UN CHAUFFAGE À HAUT RENDEMENT

L'investissement dans un système de chauffage performant est déterminant pour faire des économies d'énergie. Lorsque je remplace mon système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, je raisonne donc en « coût global », c'est-à-dire non seulement le coût d'acquisition, mais aussi les coûts prévisionnels d'utilisation, d'entretien et sa durée de vie. Au moment de l'installation, je m'assure du bon dimensionnement des équipements (remplacement ou non des radiateurs, etc.). Et surtout, avant de changer de chauffage, je m'assure que mon logement est bien isolé !





JE FINANCE MON PROJET...

Retrouvez les financements et aides mobilisables en page 42.



DES INTERLOCUTEURS POUR M'AIDER...

Découvrez les interlocuteurs à vos côtés en page 38.



LES AUTORISATIONS À DEMANDER...

En page 44.

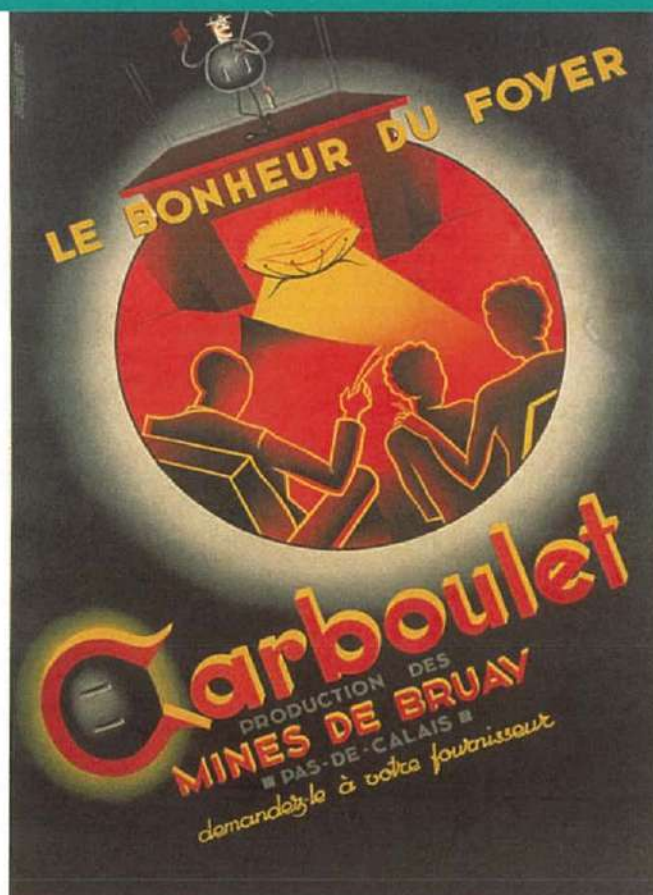
« On m'a encouragé à faire une rénovation globale plutôt qu'une simple isolation des combles. J'ai bénéficié d'une aide financière et aujourd'hui, j'ai divisé par 2 mes factures d'énergie. »



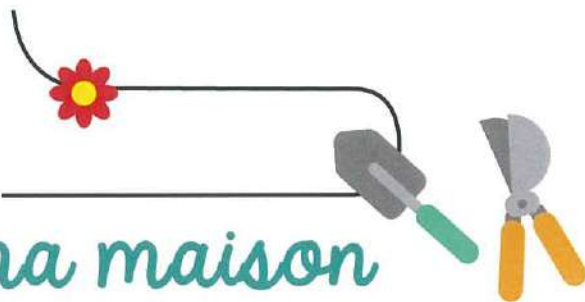
Un peu d'histoire !

LE CHARBON AU CŒUR DES FOYERS DES MINEURS

Combustible précieux pour l'industrie, le charbon l'était aussi pour la vie domestique des mineurs et de leurs familles, dès les premiers corons du 19^e siècle. En 1946, le Statut du mineur organise la vie professionnelle des mineurs et compense la pénibilité et les risques du métier par une série d'avantages en nature : le logement gratuit mais aussi l'attribution de charbon, que ce soit pour le chauffage ou encore pour la cuisinière. Le charbon était alors déposé sur les trottoirs de la cité et il revenait généralement aux femmes de mineurs de le stocker à l'intérieur. Dans les années 1960 se généralisent les fameux boulets (poussières de charbon agglomérées) pour alimenter les poêles et les cuisinières.



J'AMÉNAGE MON JARDIN et les abords de ma maison



Les jardins et les abords des maisons ont de multiples fonctions. Conviviaux, ils accueillent les proches, les visiteurs et les jeux des enfants. Utiles, ils permettent de stocker, de bricoler, de cultiver des fruits et légumes ou de se reposer. Esthétiques, ils contribuent à l'image de ma rue, ils sont la première vitrine sur mon logement et ils sont aussi le premier paysage que je vois de ma fenêtre. Autant de bonnes raisons de les bichonner !



Conseils d'expert pour un bel extérieur

1 J'AMÉNAGE MES CLÔTURES ET HAIES

Avant même le logement, les clôtures et les haies sont la première façade d'une maison. Elles participent autant à l'image de mon logement qu'au paysage du quartier.

Pour bien les aménager :

- j'observe et je prends en compte autant que possible les abords des maisons voisines et les aménagements publics pour garantir la cohérence du paysage de la rue,

- j'évite les clôtures opaques ou trop hautes, qui coupent la vue depuis et vers ma maison, et qui sont préjudiciables à un environnement vert et aéré,
- je maintiens les haies existantes et restaure autant que possible les lisses en béton existantes,



- je privilégie les essences végétales locales pour mes haies*,
- je peux également choisir de garder mon jardin de devant ouvert et d'installer une clôture dans l'alignement de ma façade pour isoler la partie arrière de mon terrain ; dans ce cas, je maintiens tout de même les lisses basses existantes de manière à marquer une séparation avec la rue.



L'astuce en plus : j'intègre ma boîte aux lettres aux murets ou aux haies pour des abords plus harmonieux.

2 J'INSTALLE UN ABRI DE JARDIN

Utilisés pour stocker le matériel de bricolage ou de jardinage, mais aussi comme celliers ou buanderies, les abris de jardin doivent être convenablement implantés. Bien intégrés au jardin, ils délimitent un sous-espace à l'abri des regards et des intempéries. Mal intégrés, ils occultent la vue et nuisent au paysage de la cité.



Pour une intégration réussie :

- je choisis la bonne taille : trop petits, ils sont inutiles ; trop grands, ils ont un impact négatif sur le paysage,
- je m'assure de leur bonne implantation : installés en mitoyenneté, ils permettent d'économiser de l'espace dans



Un peu d'histoire !

LE JARDIN, UN AVANTAGE...RÈGLEMENTÉ

Dès le 19^e siècle, le jardinage a été un pilier de la culture minière. Atout pour la qualité du paysage de la cité, le jardinage était un avantage en nature pour le mineur, qui y cultivait son potager mais aussi un moyen pour la compagnie minière d'occuper le temps libre de ses ouvriers. En effet, la pratique était contrôlée par le gardien de la cité qui infligeait des sanctions à ceux n'entretenant pas leur jardin. Celui-ci est aussi le lieu des loisirs pour des mineurs qui s'adonnent par exemple à la colombophilie et construisent leurs propres pigeonniers. Lieu de convivialité enfin, avec des jardins visuellement ouverts, qui ont contribué à tisser de fortes relations entre voisins.



*Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou le Parc naturel régional (PNR) Scarpe-Escaut peuvent me conseiller sur le choix de ces essences et leur entretien

le jardin ; si besoin et en concertation avec mon voisin, je m'accôle à l'abri existant sur la parcelle voisine, pour éviter de multiplier les constructions isolées,
- j'évite également de les implanter à l'avant de ma façade principale.

L'astuce en plus : Pour faciliter l'intégration de mon abri de jardin, je peux aussi y faire courir de la végétation.



ZOOM LES GARAGES

Tout comme les abris et annexes, quand ils se multiplient dans une cité et qu'ils sont trop visibles, les garages ont un fort impact sur l'image de la maison et de la cité. Pour limiter cet impact, on peut installer un « carport » ou mieux, prévoir simplement un emplacement pour garer sa voiture dans la parcelle. Dans le cas où un garage est souhaité, il convient de ne pas masquer la maison et d'implanter le garage vers la limite mitoyenne et en recul par rapport à la façade principale.



BEN QUOI ? LA MAISON EST PRÉSERVÉE. MAIS J'AI BESOIN DE GARER MA 4 CHEVAUX !



JE FINANCE MON PROJET...

Retrouvez les financements et aides mobilisables en page 42.



DES INTERLOCUTEURS POUR M'AIDER...

Découvrez les interlocuteurs à vos côtés en page 38.



LES AUTORISATIONS À DEMANDER...

En page 44.



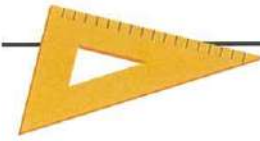
J'avais un potager avant, mais aujourd'hui on a mis un gazon pour mon petit-fils. On a aussi installé la clôture avec mon voisin, on a partagé les frais. »

Eté comme hiver, si je cherche mon mari, je n'ai qu'à aller dans le jardin. »

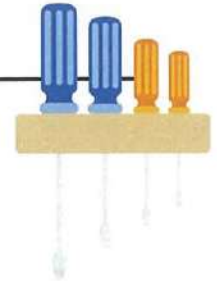




JE TRANSFORME mon logement



A certains moments de la vie, quand la situation familiale évolue ou simplement au gré de nouvelles envies, il arrive d'envisager un nouvel aménagement de la maison, voire même un projet d'extension. Cette opération n'est pas anodine car elle a un impact fort sur l'esthétique et le fonctionnement de mon logement. Alors comment bien transformer ma maison ?



Conseils d'expert : les 5 points clés d'une transformation réussie

1 JE ME FAIS ACCOMPAGNER

L'ajout de nouveaux volumes est une opération délicate qui mérite d'être soigneusement étudiée par des professionnels. Avant de me lancer, je consulte donc les experts du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (voir page 38 « des interlocuteurs pour m'accompagner ») qui pourront m'aider à me poser les bonnes questions et à orienter mon projet.

En cas de travaux importants, j'engage un architecte spécialisé dans la rénovation qui m'aidera à maîtriser toutes les étapes de mon projet depuis l'analyse de mes besoins jusqu'à la réception des travaux.

2 J'IDENTIFIE MES BESOINS À COURT ET LONG TERMES

Quand je réalise de gros travaux dans ma maison, c'est généralement pour être tranquille pendant de longues années. Il est donc important de vérifier que le projet envisagé répondra à mes besoins sur le long terme, en prenant notamment en compte les évolutions familiales (arrivée ou départ d'un enfant), un projet d'activité professionnelle à domicile, mes envies personnelles ou encore l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap.

3 JE CHERCHE D'ABORD DES SOLUTIONS EN TRANSFORMANT L'INTÉRIEUR

La réponse à mon besoin n'est pas forcément une extension, et je peux trouver des solutions en repensant l'intérieur de mon logement.

Par exemple, je peux :

- changer le positionnement d'une pièce,
- ouvrir le séjour ou la cuisine sur le jardin,
- casser une cloison ; dans le cas d'un mur porteur, il faut s'assurer de la solidité de l'ensemble et installer une poutre dimensionnée en fonction de la taille de l'ouverture,
- envisager la possibilité d'aménager les combles, si cet aménagement ne pose pas de problème d'accessibilité pour une personne âgée ou en situation de handicap.



4 JE PENSE À L'ESTHÉTIQUE ET À L'INTÉGRATION DE MON EXTENSION

Pour que mon extension s'accorde bien avec ma maison et avec le paysage de ma rue :

- j'évite de masquer la façade principale et privilégie une implantation latérale ou à l'arrière de mon logement,
- je choisis une extension dont la taille reste modeste par rapport au bâtiment d'origine,
- je l'insère harmonieusement. Comment ? En étant vigilant dans le choix des matériaux, des couleurs, des volumes et des pentes de toiture ; sur ce sujet, je peux prendre conseil auprès d'experts (architectes, CAUE),
- je traite les façades latérales et arrières avec le même soin que ma façade principale,
- j'évite autant que possible les extensions en toiture ou en surélévation dont l'intégration architecturale est plus délicate,
- je tiens compte du fait que mon projet personnel aura un impact sur les maisons voisines et sur la rue.



ZOOM LES CHOSES À SAVOIR POUR CONSTRUIRE UNE VÉRANDA

La véranda nécessite, au même titre qu'une extension « en dur », de s'interroger sur son intégration architecturale au bâtiment d'origine (implantation, forme, taille, hauteur, type de matériaux, couleur des menuiseries).

Au moment de la pose, qu'il est important de confier à un professionnel qualifié, il faut aussi être attentif aux techniques employées (raccords avec la toiture existante, maçonnerie, isolation de la dalle, écoulement et récupération des eaux de pluie, drainage des sols en pourtour...) pour éviter d'éventuels désagréments : infiltrations d'eau, pertes de chaleur, surchauffe l'été, etc.

L'astuce en plus : je profite de mon projet d'extension pour refaire l'isolation de ma maison, afin de faire des économies d'énergie et de gagner en confort.

5 J'ANTICIPE LES ÉVENTUELS DÉSORDRES TECHNIQUES LIÉS À L'EXTENSION

La création d'une extension peut s'accompagner de désordres techniques.

Pour les éviter :

- je m'assure que l'extension ne va pas nuire à la ventilation et à l'éclairage naturel de ma maison,
- j'accorde un soin particulier aux raccords entre l'extension et le bâtiment existant pour éviter les infiltrations d'eau,
- je prévois un système de récupération des eaux pluviales,
- je fais des économies d'énergie en conservant un logement le plus compact possible, les extensions multiples étant source de pertes de chaleur,

- je prends en compte le fait que mon chantier peut engendrer des nuisances pour les voisins.

L'astuce en plus : en cas de travaux importants, je souscris un contrat d'assurance « dommage-ouvrage » qui me protège en cas de désordres liés aux travaux et de litiges avec les entreprises.



Pour avoir une pièce de vie plus grande et lumineuse, on a retiré les cloisons du rez-de-chaussée en faisant attention aux murs porteurs. C'est plus agréable à vivre. »





JE FINANCE MON PROJET...

Retrouvez les financements et aides mobilisables en page 42.



DES INTERLOCUTEURS POUR M'AIDER...

Découvrez les interlocuteurs à vos côtés en page 38.



LES AUTORISATIONS À DEMANDER...

En page 44.

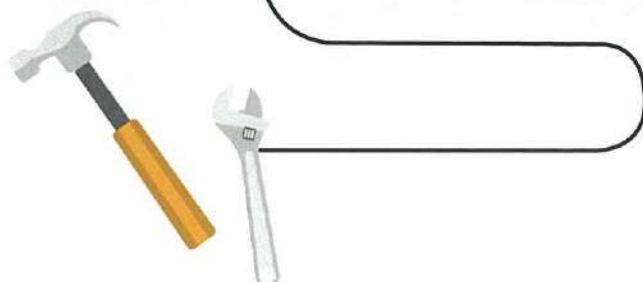
On a confié l'extension à quelqu'un qui n'était pas du métier. Résultat : il y a eu des fissures sur les murs, et la pente de la toiture n'est pas suffisante. »



Un peu d'histoire !

LE VOLUME AJOUTÉ, UNE TRADITION ANCIENNE

Dès les premiers corons, les mineurs ont pris l'habitude de construire des appentis pour aménager des poulaillers, des pièces de stockage ou des ateliers. Progressivement, ces éléments ont été intégrés dans les plans de construction des logements selon différents modèles : annexe indépendante, annexe adossée au logement... Même si le confort des maisons s'est nettement amélioré à partir de l'entre-deux-guerres, avec notamment l'intégration au logement des salles d'eau et W.C, cette tradition perdue, et on continue encore aujourd'hui d'ajouter des pièces aux maisons. Une opération délicate qu'il convient de bien étudier et de réaliser avec l'aide de professionnels.



RHOOLALA!
MAIS COMMENT
ON VA FAIRE POUR
S'Y RETROUVER ?!



DÉTENDEZ-VOUS.
ON EST LÀ
POUR VOUS
AIDER.



2014



UNE MINE
D'INFORMATIONS
utiles à mon projet



DES INTERLOCUTEURS

pour m'accompagner



En tant que propriétaire, je ne suis pas seul pour appréhender mon projet. Si la commune est un interlocuteur incontournable lorsque j'ai un projet pour ma maison, d'autres structures sont présentes pour m'orienter, me conseiller et m'accompagner administrativement, techniquement et financièrement. Le plus en amont possible, dès que j'ai l'idée d'intervenir sur mon logement ou ses abords, avant même d'avoir un projet précis, ces interlocuteurs peuvent me fournir des informations précieuses pour élaborer et mettre en œuvre mon projet.



Les démarches administratives



■ LES RÈGLES D'URBANISME ET LES INFORMATIONS TECHNIQUES

- Pour connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur ma parcelle et les démarches administratives à mener
- et/ou pour obtenir des informations techniques concernant notamment l'assainissement ou la gestion des déchets

JE CONTACTE :

La commune

La communauté d'agglomération ou communauté de communes

La commune est la porte d'entrée privilégiée pour obtenir ces informations. Cependant, quand les compétences concernées sont transférées à la communauté d'agglomération, ou communauté de communes, il est possible d'obtenir ces informations auprès de cette dernière.

■ LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

- Pour déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme

JE CONTACTE :

La commune

Même si la compétence « autorisation droit du sol » et l'instruction des dossiers est transférée à la communauté d'agglomération ou communauté de communes, le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme continue à se faire en mairie.



Les conseils



■ LES CONSEILS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS

- Pour disposer de conseils architecturaux et paysagers
- et/ou pour bénéficier de conseils concernant mes plantations (haie, arbres fruitiers)

JE CONTACTE :

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord et du Pas-de-Calais

Dès que j'ai l'intention de faire évoluer mon logement ou ses abords, avant même d'avoir un projet précis : les architectes et paysagistes du CAUE peuvent m'aider à me poser les bonnes questions, à imaginer un projet qui réponde à mes besoins et qui valorise ma maison et son environnement.

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Nord et du Pas-de-Calais

Dès que mon projet prend forme (premiers plans esquissés et matériaux identifiés), les Architectes des bâtiments de France (ABF) de l'UDAP peuvent m'aider à orienter mon projet pour qu'il réponde à mes besoins tout en prenant en compte les enjeux patrimoniaux.

Le Parc naturel régional (PNR) Scarpe-Escaut

Si ma commune est située dans le territoire du PNR, celui-ci peut également me fournir des conseils pour imaginer mon projet.

■ LES CONSEILS TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES ET FISCAUX

- Pour disposer de conseils techniques réglementaires et fiscaux concernant la réhabilitation thermique de mon logement
- Et/ou pour connaître les aides financières disponibles

JE CONTACTE :

L'Espace Info-Energies (EIE)

Dès que j'ai l'idée d'intervenir sur mon logement, les EIE peuvent m'apporter des informations techniques et financières, et m'orienter vers d'autres structures pouvant m'aider dans la conception de mon projet et de sa mise en œuvre.

La communauté d'agglomération ou communauté de communes

Le service « habitat » de la communauté d'agglomération ou communauté de communes peut également me renseigner sur les dispositifs d'accompagnement technique et/ou financiers mis en place au niveau national et local.

La commune

Parfois, la commune, via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), peut m'aider à trouver des solutions en cas de difficultés financières pour payer mes factures d'énergie ou pour entreprendre mes travaux, dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la politique sociale du Conseil Départemental (Fonds Solidarité Logement et Fonds Solidarité Energie).

■ LES CONSEILS JURIDIQUES

- Pour obtenir des conseils juridiques sur mes droits et devoirs en tant que propriétaire

JE CONTACTE :

L'Agence d'information sur le logement (ADIL)

RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE CES STRUCTURES

pages 40-41

DES INTERLOCUTEURS

pour m'accompagner



Les coordonnées utiles



■ POUR CONNAITRE LES AIDES FINANCIÈRES ET AVOIR DES CONSEILS TECHNIQUES CONCERNANT LA REHABILITATION THERMIQUE

Les Espaces Info Energie fournissent des conseils par téléphone, par e-mail, lors de permanences ou sur RDV.

Les services « habitat » de certaines communautés de communes ou communautés d'agglomération peuvent également répondre à vos questions. N'hésitez pas à consulter également leurs sites internet qui comportent souvent beaucoup d'informations.

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Service habitat : 03 21 61 50 00 (standard)
ou 03 62 61 48 48 (directe)
ou pris.habitat@bethunebruay.fr
Espace Info Energie (Béthune) : 03 62 61 47 90
ou info-energie@bethunebruay.fr

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Service habitat : 03 21 79 05 13
Espace Info Energie (Lens) : 03 21 79 05 18
ou info-energie@agglo-lenslievin.fr

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

Espace Info Energie (Hénin-Beaumont) : 03 21 79 72 29
ou espace.info-energie@agglo-henincarvin.fr
Point Rénovation Info Service Anah : 03 21 22 90 98
ou ddtm-anah@pas-de-calais.gouv.fr

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis

Service habitat : 03 27 99 78 90
Espace Info Energie (Douai) : 03 62 53 25 13
ou eiedouai@adilnord.fr

Pour le territoire de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Pôle habitat : 03 27 71 37 40
Espace Info Energie (Lewarde) : 03 27 71 37 42
ou info-energie@cc-coeurdostrevent.fr
Point Rénovation Info Service Anah : 03 28 03 83 09
ou ddtm-anah@nord.gouv.fr

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Service habitat : 03 27 09 92 28
Espace Info Energie (Raismes) : 03 62 53 25 19
ou eiecaph@adilnord.fr

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Espace Info Energie (Valenciennes) : 03 62 53 25 14
ou macanonne@adilnord.fr

Il existe également un numéro vert national mis en place pour conseiller et orienter les particuliers sur le thème de la rénovation énergétique de l'habitat :

0 808 800 700

■ POUR LES CONSEILS JURIDIQUES

ADIL Nord et Pas-de-Calais

Tel : 03 59 61 62 59 ou n°vert : 0 805 29 62 62
www.adilnord.fr

■ POUR LES CONSEILS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS

CAUE du Nord

98, rue des Stations
59000 Lille
Tel : 03 20 57 67 67
www.caue-nord.com

CAUE du Pas-de-Calais

43 rue d'Amiens
62018 Arras Cedex 9
Tél : 03 21 21 65 65
www.caue62.org

UDAP du Pas-de-Calais

2, rue Albert 1er de Belgique
62000 Arras
Tel : 03 21 50 42 70
Télécopie : 03 21 15 47 98
sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr

UDAP du Nord

3, rue du Lombard
59000 Lille
Tél : 03 28 36 78 70
Télécopie : 03 28 36 78 84
sdap.nord@culture.gouv.fr

Parc naturel régional (PNR)

Scarpe-Escaut

357, Rue Notre-Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tel : 03 27 19 19 70
www.pnr-scarpe-escaut.fr

LES AIDES POUR FINANCER mon projet



Parmi les interventions proposées dans ce guide, certaines sont éligibles à des aides, parfois cumulables. Les demandes doivent être effectuées avant le commencement des travaux. Les aides sont soumises à des conditions techniques et financières qu'il convient de vérifier. Pour la plupart des aides, les travaux doivent être réalisés par des professionnels labellisés RGE et doivent respecter a minima la réglementation thermique en cours.

Les aides nationales

■ LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Déduction d'impôt à hauteur de 30% du coût TTC des équipements (même en cas de non-imposition)
À partir de 2019, le CITE sera remplacé par la « prime dès achèvement des travaux ».

Travaux éligibles :

Diagnostics (réalisés en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire) :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Audit énergétique

Travaux d'amélioration des performances thermiques dont :

- Isolation thermique des murs, sols et/ou toiture
- Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants
- Installation de panneaux solaires thermiques

■ L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Prêt à taux nul et accessible sans conditions de ressources (30 000€ maximum sur une période maximale de 15 ans)

Travaux éligibles :

Travaux d'amélioration des performances thermiques dont :

- Isolation thermique des murs, sols et/ou toiture
- Changement de fenêtres (plus globalement : isolation des parois vitrées)
- Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants
- Installation de panneaux solaires thermiques

■ LE PRÊT À TAUX ZÉRO

Travaux éligibles :

Pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux, en première accession, et hors « zones tendues »

■ LA TVA À TAUX RÉDUIT

Le taux réduit de TVA à 5.5% s'applique aux travaux visant l'installation (incluant la pose, dépose et mise en décharge) des matériaux et équipements éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique (et leurs travaux induits). Pour les autres travaux de rénovation, le taux réduit appliqué est de 10%.

Travaux éligibles :

Travaux d'amélioration des performances thermiques dont :

- Isolation thermique des murs, sols et/ou toiture
- Changement de fenêtres (plus globalement : isolation des parois vitrées)
- Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants
- Installation de panneaux solaires thermiques

■ LES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Subvention pouvant aller jusqu'à 50% du montant HT pour les travaux lourds visant à rénover les logements très dégradés (plafond de travaux à 50 000 € HT) et jusqu'à 35 ou 50% du montant HT pour les travaux d'amélioration énergétique ou adaptation du logement pour l'autonomie de la personne (plafond de travaux à 20 000 € HT).

+ prime « Habiter Mieux » qui s'ajoute à la subvention Anah

Attention, l'attribution des aides de l'Anah dépend de critères qu'il convient de vérifier (âge du logement, précédentes rénovations effectuées, aides obtenues,...).

Travaux éligibles :

- Isolation thermique des murs, sols et/ou toiture
- Changement de fenêtres (plus globalement : isolation des parois vitrées)
- Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants
- Installation de panneaux solaires thermiques
- Extensions (limité à 14m² en dossier classique et jusqu'à 20m² en dossier autonomie)
- Certains aménagements intérieurs en dossier autonomie
- Certains aménagements de clôtures et/ou portails en dossier autonomie

■ LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Aides proposées par les fournisseurs d'énergies, certaines surfaces de bricolage ou les enseignes de la grande distribution.

Travaux éligibles :

Travaux d'amélioration des performances thermiques dont :

- Isolation thermique des murs, sols et/ou toiture
- Changement de fenêtres (plus globalement : isolation des parois vitrées)
- Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants
- Installation de panneaux solaires thermiques

■ LE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ PAR EDF**Travaux éligibles :**

Installation de panneaux solaires photovoltaïques

QUI POUR ME RENSEIGNER ?

(voir contacts utiles page 40)

Ces aides sont soumises à des conditions techniques et financières que je peux vérifier auprès de l'Espace Info Energie (EIE) dont dépend mon logement (notamment pour les aides de l'Anah qui peuvent varier d'un territoire à l'autre). Les conseillers de l'EIE sont neutres et indépendants. Ils peuvent m'apporter des conseils pratiques et gratuits sur la rénovation énergétique de mon logement et les énergies renouvelables.

Ces informations peuvent également être obtenues auprès des services « habitat » de certaines communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Les aides locales

Certaines collectivités locales peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales, notamment dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Il peut s'agir de **prêts, de subventions ou de primes** pour réaliser un diagnostic énergétique, des travaux d'amélioration de la performance énergétique (isolation des murs et de la toiture, changement de fenêtres,...), ou bien encore pour l'achat et l'installation d'équipements performants ou utilisant les énergies renouvelables (panneaux solaires, etc.).

Il peut également s'agir d'**allègements d'impôts** sous la forme d'exonération partielle ou totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il est intéressant de noter que certaines collectivités locales accordent des **aides à l'accession** pour les primo-accédants sous conditions de travaux.

QUI POUR ME RENSEIGNER ?

(voir contacts utiles page 40)

Pour obtenir plus d'informations, ces aides étant variables d'un territoire à l'autre et susceptibles d'évoluer d'une année à l'autre, je peux me rapprocher de l'Espace Info Energie (EIE) ou, selon les territoires, du « service habitat » de la communauté d'agglomération ou communauté de communes dont dépend mon logement.

Autres aides

D'autres organismes proposent des aides aux travaux, sous forme de prêts ou de primes :

- Des « **prêts verts** » (liés au Livret Développement Durable) à taux avantageux, peuvent être accordés par les banques pour financer des travaux de rénovation énergétique
- Les **caisses de retraites** peuvent parfois accorder des aides pour des travaux d'amélioration ou d'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie
- La **caisse d'allocations familiales** peut parfois accorder des « prêts à l'amélioration de l'habitat » pour financer des travaux de rénovation, d'amélioration ou d'isolation thermique
- La **Maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) propose également des aides pour aménager et adapter un logement à une situation de handicap
- **Action logement** propose aux salariés du secteur privé des prêts à taux préférentiel pour les travaux d'amélioration de logement.

QUI POUR ME RENSEIGNER ?

Pour obtenir plus d'informations sur ces aides et leurs conditions, je me rapproche des organismes concernés.

LES DÉMARCHES INDISPENSABLES

à mon projet



	TYPE D'INTERVENTION	AUTORISATION D'URBANISME REQUISE
JE RESTAURE MA FAÇADE	Nettoyage	Aucune
	Rejointoiement	Déclaration préalable
	Peinture et finitions	Déclaration préalable
	Création ou modification de baies / changement de fenêtres	Déclaration préalable
JE RESTAURE MA TOITURE	Entretien (remplacement à l'identique des tuiles endommagées, nettoyage des chéneaux, gouttières, etc.)	Aucune
	Rénovation (réfection complète, intervention sur rives et/ou cheminées)	Déclaration préalable
	Création ou modification de baies en combles / changement de fenêtres au niveau des combles	Déclaration préalable
	Intégration de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques	Déclaration préalable
JE FAIS DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES	Isolation des parois intérieures (murs, planchers de combles ou rampants de toiture, planchers bas)	Aucune
	Isolation des murs extérieurs (à éviter pour le bâtiment principal, envisageable pour les extensions)	Déclaration préalable
	Installation de chauffages à haut rendement	Aucune

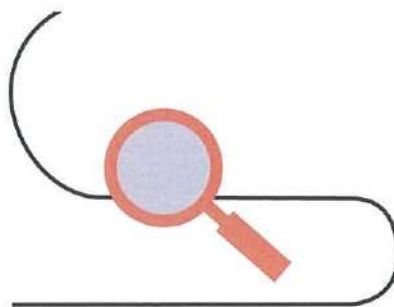
J'AMÉNAGE MON JARDIN
ET ABORDS

JE TRANSFORME
MON LOGEMENT

TYPE D'INTERVENTION	AUTORISATION D'URBANISME REQUISE
Implantation ou modification de clôtures, portails et haies	Variable selon les communes : - Certaines communes ont instauré une déclaration préalable pour les clôtures - Quand la déclaration préalable pour les clôtures n'est pas instaurée, il n'y a pas d'autorisation particulière à demander mais les règles édictées par le PLU doivent être tout de même respectées
Construction d'annexes (garages, abris de jardin)	Variable selon la taille de l'annexe : - Jusqu'à 20m ² : déclaration préalable - Au-delà de 20m ² : permis de construire
Extensions accolées à la maison (y compris vérandas)	Variable selon la taille de l'extension (emprise au sol ou surface de plancher) : - Jusqu'à 40m ² : déclaration préalable - Au-delà de 40m ² , ou si la surface totale du logement après travaux est supérieure à 150 m ² (même si l'extension est inférieure à 40m ²) : permis de construire (avec obligation de recours à l'architecte)
Aménagements intérieurs (décloisonnement, changement d'usage des pièces, mise en accessibilité, ...)	Aucune
Démolition d'éléments qui n'ont pas de valeur patrimoniale (extensions, annexes, ...)	Variable selon les communes : - Certaines communes ont instauré un permis de démolir - Quand le permis de démolir n'est pas instauré, il n'y a pas d'autorisation particulière à demander mais les règles édictées par le PLU doivent être tout de même respectées

Attention, en plus des autorisations d'urbanisme il est nécessaire de se renseigner auprès de votre commune pour connaître toutes les autres réglementations qui peuvent concerner votre projet, comme par exemple, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public si les travaux projetés prévoient de faire empiéter du matériel sur la rue (échafaudage, benne).





GLOSSAIRE

des termes techniques

Quand on fait des travaux, on découvre souvent une mine de termes techniques et de sigles pas toujours faciles à comprendre. Pour y voir plus clair, nous vous expliquons certains d'entre eux.

❶ **Baie** : toute ouverture pratiquée dans un mur, ayant pour objet le passage (porte) ou l'éclairage et la ventilation des locaux (fenêtre, lucarne).

❷ **Croupe et demi-croupe** : pan de toit triangulaire réunissant deux pans de toits principaux. La demi-croupe ou croupette à la différence de la croupe, ne descend pas jusqu'au niveau de l'égout. Croupes et demi-croupes aident à assurer la stabilité de la toiture et permettent de diminuer la prise au vent du pignon.

Dormant : cadre de la fenêtre scellé ou cloué auquel sont attachés les ouvrants.

❸ **Faux-colombage** : décor apparaissant à la fin du XIX^{ème} siècle, imitant un colombage, réalisé généralement en ciment peint, ornant souvent la partie haute des façades.

❹ **Frise** : une frise est une bande, souvent horizontale, dont la vocation est de recevoir un décor, généralement constitué par la répétition d'un motif ornemental.

Hydrogommage : c'est un procédé de nettoyage par micro-abrasion générée par la projection à très basse pression d'un mélange d'air, de granulats et d'eau. Cette technique très peu agressive pour les supports, convient particulièrement à la brique. Elle a l'avantage de préserver la façade de l'érosion importante et inutile générée par les systèmes classiques de sablage.

❺ **Linteau** : élément qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture.

❻ **Lisse** : les lisses basses en béton sont encore souvent présentes dans les cités minières, elles délimitent les jardins de l'espace public.

❼ **Lucarne** : baie aménagée dans un toit permettant d'éclairer ou d'accéder au comble. Elle s'élève en général à l'aplomb des murs gouttereaux ou en retrait, sur le versant de toit. Il existe une grande variété de lucarnes : à fronton, à croupe, etc.

❽ **Mansarde ou comble à la Mansart (du nom de l'architecte François Mansart)** : toiture formée par deux versants d'inclinaison différente ; le terrasson, est le versant supérieur du comble qui est peu incliné, et le brisis, est le versant inférieur qui est fortement incliné.

Nettoyage chimique : dans certains cas le nettoyage à base de produits chimiques adaptés permet de se débarrasser d'une peinture ancienne qu'un hydro gommage ne peut suffire à faire partir.

❾ **Petit-bois** : petite pièce en bois à feuillure, divisant l'ouvrant d'une baie, traversant la vitre.

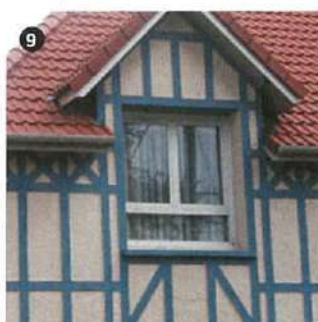
❿ **Rive de toit** : extrémité latérale d'un pan de toiture, recouvrant le rampant d'un pignon.

Sablage : technique de nettoyage visant à projeter du sable à grande vitesse à l'aide d'air comprimé sur la façade à décaper. Cette technique agressive est à éviter car elle abîme fortement la brique.

Solin : bande de mortier exécutée en pied de souche de cheminée, assurant l'étanchéité de la jonction avec le toit.

⓫ **Tirer les joints au fer** : pour souligner l'appareil de maçonnerie, les joints sont généralement creux (tirés au fer ou à la baleine).

⓬ Appliqué sur un mortier frais, le fer à joint permet de lisser le joint pour le rendre plus étanche. Cette technique permet également de restituer le caractère de la façade.

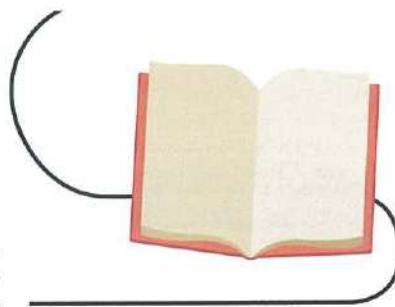


sigles

- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- RGE** : Reconnu Garant de l'Environnement
- HQE** : Haute Qualité Environnementale
- CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- EIE** : Espace Info Energie
- VMC** : Ventilation Mécanique Contrôlée
- CITE** : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique
- DPE** : Diagnostic de Performance Energétique
- Anah** : Agence nationale de l'habitat
- TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- UDAP** : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- PNR** : Parc Naturel Régional
- ABF** : Architecte des Bâtiments de France
- ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement



DE LA LECTURE



pour aller plus loin ...

Envie d'aller plus loin et d'en savoir plus sur les bonnes pratiques, les aides et les structures qui pourront m'aider à mener à bien mon projet de travaux ? Voici une série de ressources utiles.

■ JE SOUHAITE RÉHABILITER MON LOGEMENT

« **Réhabiliter les maisons ordinaires de l'époque industrielle** » cahier de recommandations, DRAC Nord-Pas-de-Calais 2012 : www.culturecommunication.gouv.fr > Regions > DRAC Hauts-de-France > Ressources documentaires
Des informations sur les meilleures pratiques pour entretenir et restaurer son logement et trouver des solutions de rénovation thermique.

« **Du projet au permis de construire** », DRAC Hauts-de-France et URCAUE Hauts-de-France 2016 : www.duprojetaupermisdeconstruire.fr

Un guide en ligne pour accompagner l'habitant dans sa démarche de projet de construction, d'extension ou de réhabilitation

Des Centres de Ressources accessibles à tous !

Les CAUE mettent à votre disposition, en consultation sur place, de nombreux ouvrages, publications, magazines et documents multimédia dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Les catalogues documentaires, recensant une partie des documents disponibles, sont accessibles en ligne, sur le site web des CAUE du Nord et du Pas-de-Calais (*coordonnées page 40*).

■ JE VEUX FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Rubrique « Particuliers et éco-citoyens » du site de l'ADEME :

www.ademe.fr > particuliers-eco-citoyens > habitation > rénover

Des informations sur les solutions techniques à mettre en œuvre pour rénover mon logement : isolation, chauffage et climatiseur.

ATHEBA, « Amélioration thermique du bâti ancien », Maisons paysannes de France : www.maisons-paysannes.org
> restaurer et construire > fiches-conseils > amélioration thermique

Un ensemble de fiches conçues pour les habitants prévoyant des travaux d'amélioration thermique de leur logement.

■ JE SOUHAITE OBTENIR DES AIDES

Guide des aides financières pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants : www.ademe.fr

Un guide mis à jour chaque année, qui recense les différentes aides à la rénovation énergétique (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, programme « habiter mieux de l'ANAH »...)

■ JE SOUHAITE ADAPTER MON LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

« Mon chez moi avance avec moi », guide pratique de l'ANAH, 2015 : www.anah.fr > médiathèque
Un guide à destination des propriétaires occupants, pour adapter les logements au vieillissement.

■ JE CHOISIS MES MATÉRIAUX

Guide de choix des éco-matériaux : www.cd2e.com > [eco_materiaux](#)> guides-choix

Le site du CD2E propose des guides pour choisir et bien utiliser les éco-matériaux dans différents domaines : isolation thermique, gros œuvre, peinture, menuiseries... **« La mallette à isolation »**

Il s'agit d'un outil d'appréciation destiné au grand public accessible en ligne. Il a été conçu en partenariat avec l'agence d'urbanisme de la Sambre et le Groupe Nord Pas de Calais de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment.

<http://docplayer.fr/4161117-La-mallette-a-isolation-les-fiches-techniques-materiaux-d-isolation-thermique.html>

■ JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS SUR L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER AU PATRIMOINE MONDIAL

Site web du Bassin Minier Nord- Pas de Calais Patrimoine mondial : www.bassinminier-patrimoinemondial.org

Pour découvrir la richesse du patrimoine du Bassin minier et comprendre les raisons de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

REMERCIEMENTS

La Mission Bassin Minier remercie l'ensemble des partenaires qui l'ont aidée dans la réalisation de ce guide : le Conseil régional des Hauts-de-France, les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes du Bassin minier, les Espaces Info-Energie, les CAUE du Nord et du Pas-de-Calais, les Architectes des Bâtiments de France du Nord et du Pas-de-Calais, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et le CD2E.

Nous tenons également à remercier les habitants des cités minières que nous avons rencontrés et qui nous ont accordé de leur temps. Nous espérons que ce guide les aidera dans leurs futurs projets de rénovation.

Nous remercions enfin Netco Group, ainsi que l'illustrateur Laurent Libessart qui nous ont accompagnés dans ce travail.






mission
bassinminier
 NORD - PAS DE CALAIS

Avec le soutien de la Région Hauts-de-France



© Conception et création graphique : Netco Group - Crédits photos : © Mission Bassin Minier ; © JM André - Mission Bassin Minier ; © BDAP - Jennifer Dideon architecte du patrimoine ; © Studio A&P
 Elsa Livérani architecte ; © 2012, Hubert Bouvel, Région Hauts-de-France (photos pages 6 et 7) / Images d'archives ; © Centre Historique Minier (prêt ANMT) / Illustrations : Laurent Libessart



NOTICE PAYSAGERE

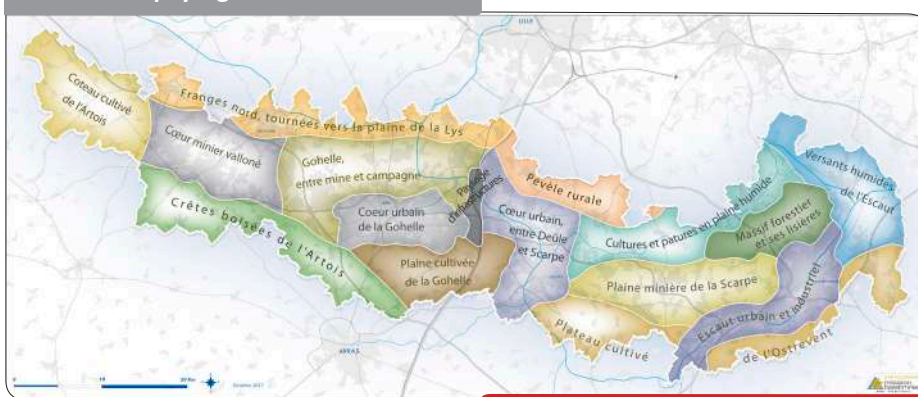
Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO)

1. Spécificités des paysages et du patrimoine miniers de la CCCO

Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent présente 2 entités paysagères minières : le centre ouest où la présence de l'eau est importante, et la partie sud où s'étendent de vastes terres agricoles offrant des paysages ouverts. Ce paysage comporte plusieurs éléments inscrits au Patrimoine mondial.

A l'ouest, le territoire est marqué par la présence de l'eau. On trouve la Scarpe, associée à un réseau de petits canaux, et à des plans d'eau. Ce territoire aux allures de bocage, est composé de pâtures humides refermées par des haies, des peupleraies ou des alignements d'arbres. Dans ce paysage, se situent les terriils 143a et 143 situés à cheval sur la CCCO et la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis). Accolé à la Scarpe, le terriil (143a) plat de 30 mètres de hauteur, pour une superficie de 50 hectares a été édifié par wagon sur voies ferrées. Il est aujourd'hui partiellement ouvert au public et accueille une faune et une flore riches. Par le passé ce dernier était relié par un pont traversant la

Les «Grands paysages» du Bassin minier



L'héritage minier de la CCCO se concentre au sein des Cultures et pâtures en plaine humide, et de la plaine minière de la Scarpe.

Scarpe au terriil 143 (terriil Germignies sud). Cet ancien bassin de décantation a été transformé en 1990 en station d'épuration pour les eaux usées de la ville de Lallaing (CAD). Il est partiellement ouvert au public notamment pour la pratique de la pêche. A proximité (au nord du terriil 143) se situent sur la commune de Montigny-en-Ostrevent, la cité-jardin du Moucheiron et la cité-jardin de Montigny (ou cité Sana) qui comprend entre autre, une église, un dispensaire, une école, et un château.

Non loin de là, à l'ouest, sur la commune de Pecquencourt, se trouve la cité-jardin Barrois composée d'une riche variété de typologies de logements, et encore plus à l'est, on retrouve les cités Lemay (cité

pavillonnaire), de Pecquencourt (cité moderne), Sainte Marie. La conception de cette cité-jardin, composée de rues en courbes donnant sur des petits jardins en façade de maison, met avant le caractère paysager de la cité. Elle comprend un centre de santé médical et un dispensaire.

En lisière de ces cités, un cavalier fait la liaison avec un autre site un peu plus à l'est où l'eau est également omniprésente. Il s'agit du terriil 144, né de l'intensification de la production après la Nationalisation en 1946, sur les communes de Pecquencourt et Rieulay. Ce terriil plat édifié par wagons sur voies ferrées, d'une superficie de 140 hectares pour une hauteur

1 Spécificités des paysages et du patrimoine miniers de la COCO



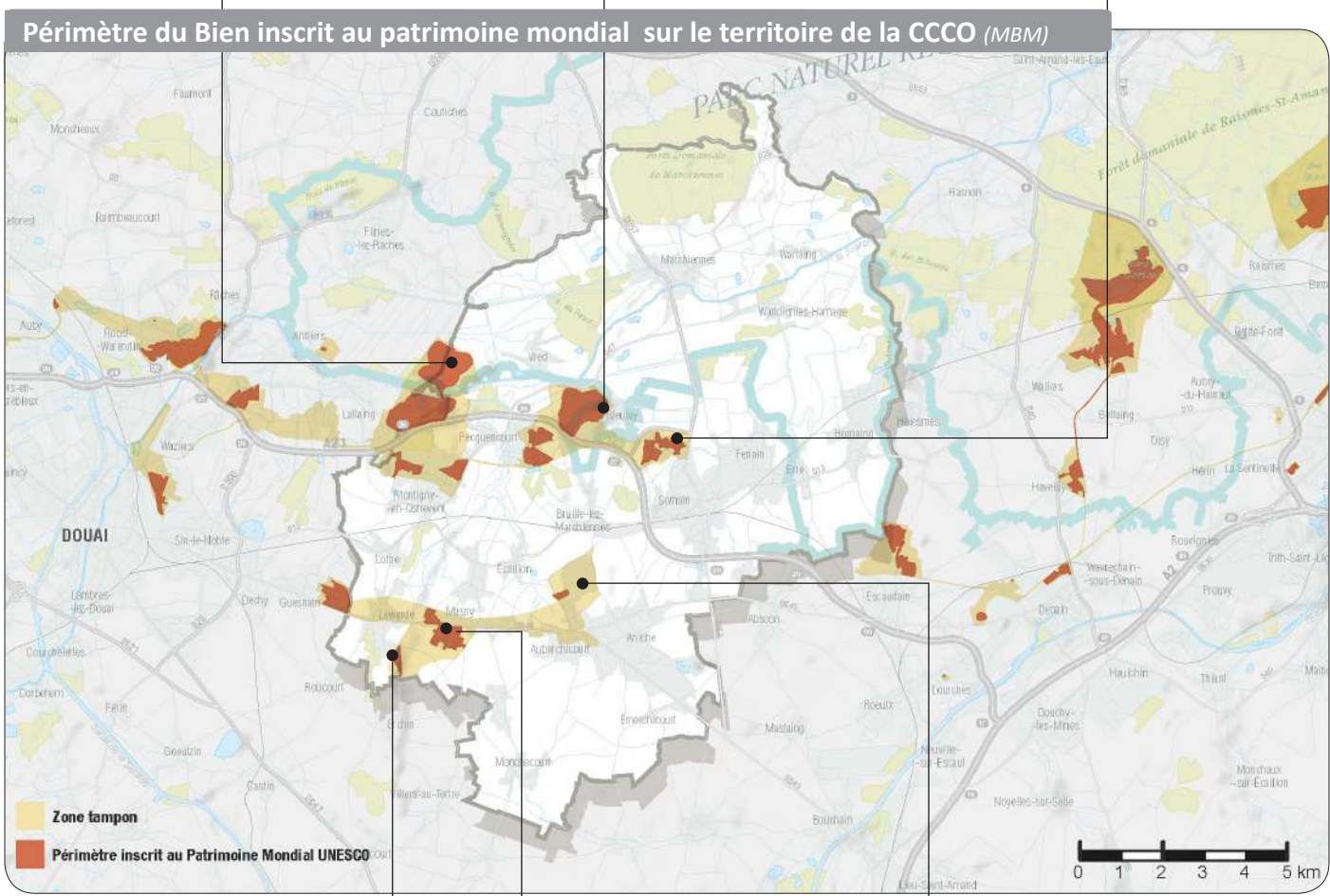
Terril 143a aux abords de la Scarpe



Terril 144, à Rieulay



Prieuré, à Somain



Fosse Delloye, à Lewarde



Cité du Garage, à Masny



Terril Sainte Marie, à Auberchicourt

1 Spécificités des paysages et du patrimoine miniers de la COCO



Cité du Champ Fleuri, à Masny



Cité Sainte Marie, à Pecquencourt



Cité de la Ferme Beaufrepaire, à Somain

maximale de 25 mètres a été exploitée durant les années 1990, redessinant ses contours.

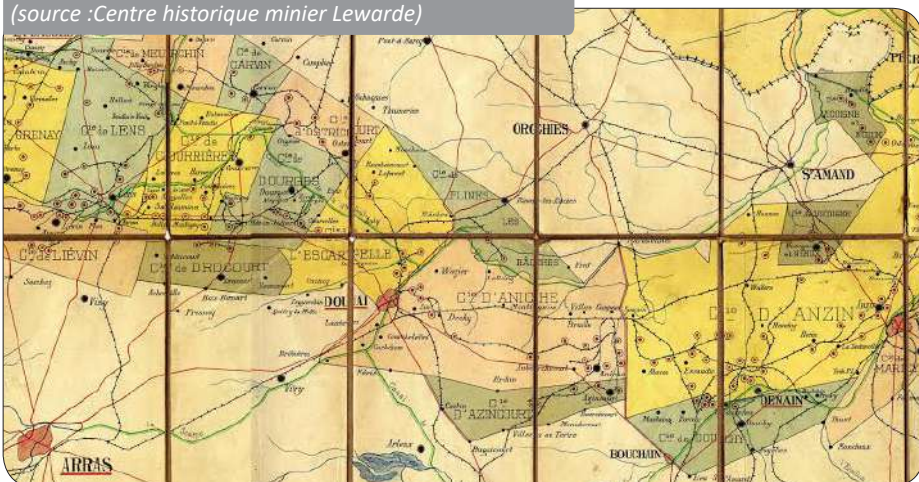
Aux pieds du terril 144, se niche l'étang d'affaissement (base des Argales). Cet étang est né de l'enfoncement progressif du terril, à la fin des années 1970 occasionnant la remontée de la nappe phréatique. Il est aujourd'hui en partie aménagé en base nautique tout en étant préservé comme réserve ornithologique. Cet ensemble remarquable et entouré de quelques rares espaces ouverts ouvrant des vues à distance. Les communes de Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain font la transition entre paysages marqués par l'eau (prairies humides) au nord et les plaines agricoles plus au sud. Somain accueille de nombreuses cités minières, dont la cité Beaufrepaire (comprenant entre autre la Chapelle Ste-Barbe), la cité de la Ferme Beaufrepaire (où se loge le Prieuré de Beaufrepaire), la cité du Bois brûlé et la cité du Moulin. Dans un périmètre restreint, ces cités témoignent de la variété de typologies des logements miniers.

A l'ouest de Somain, s'ouvrent de vastes espaces agricoles donnant des vues à distance sur le terril 153 à Escaudain, (Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut).

Plus au Nord, se situe le terril 125a, entouré en partie de plaines agricoles permettant d'avoir des séquences de vues à distance sur celui-ci (Bruilles-lez-Marchiennes, Ecaillon). Il marque le paysage malgré sa taille relativement modeste. Il a été en parti exploité et requalifié. Aux pieds de ce terril prend racine un cavalier qui se dirige vers l'ouest où se situe un riche héritage urbain minier (Masny). On y trouve la cité jardin du Garage et la cité moderne du champ fleuri, dotée d'une école et d'une église.

Plus au nord, s'étendent des espaces ouverts offrant des cônes de vues sur la fosse Delloye à Lewarde, qui accueille depuis 1982, le centre historique minier. Ses deux chevalements métalliques marquent le paysage.

Carte des concessions des Mines du Bassin minier
(source : Centre historique minier Lewarde)

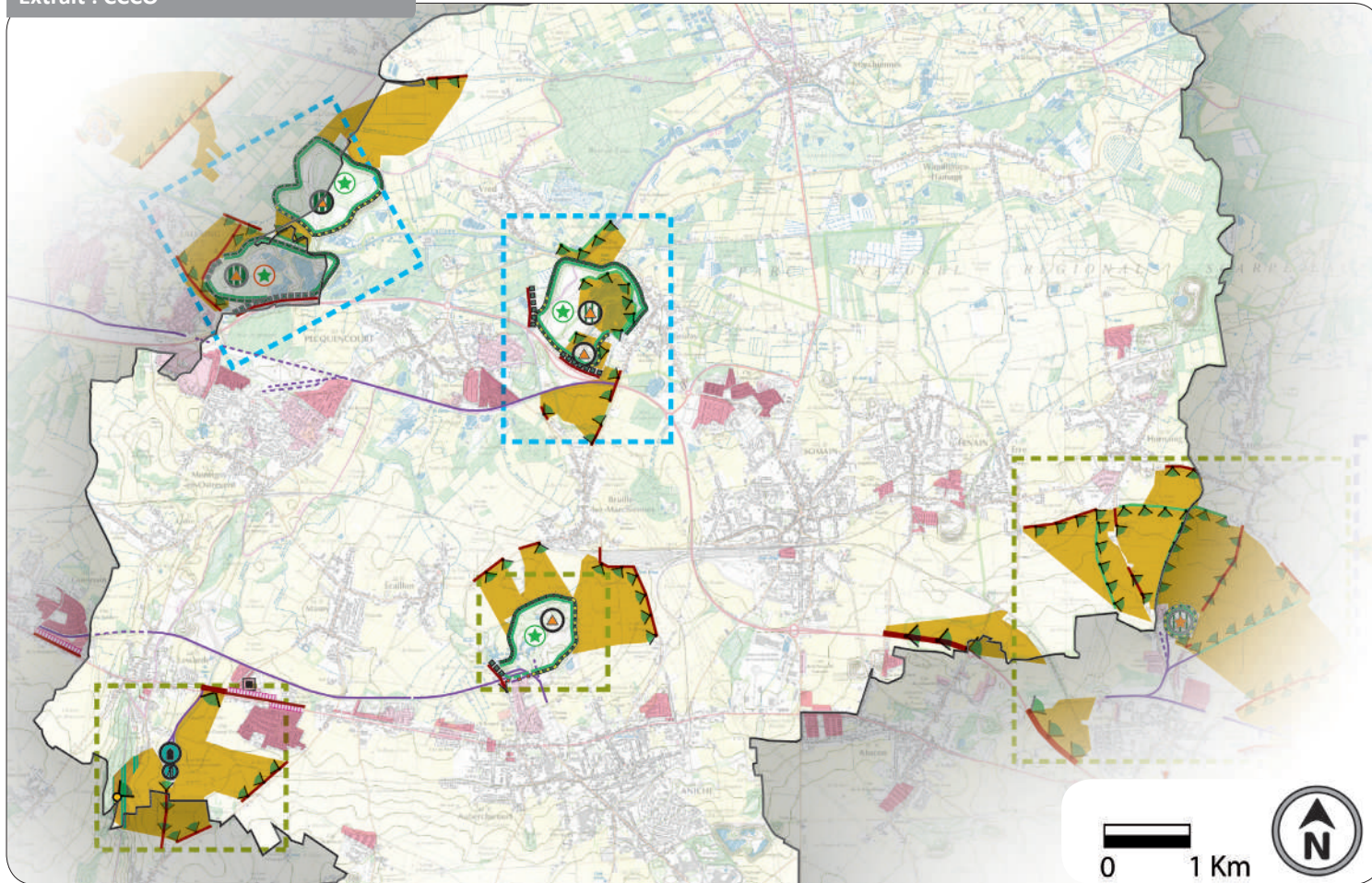


EN BREF : HISTOIRE

L'histoire minière de la COCO tient beaucoup de la compagnie d'Aniche (1773-1946). Avec une superficie de 12 000 hectares, celle-ci possède la seconde plus grande emprise spatiale du Bassin minier du Nord-Pas de Calais après la Compagnie d'Anzin. La Compagnie des Mines d'Aniche a souffert de la concurrence de la part de celle d'Anzin pendant plusieurs décennies, c'est seulement dans les années 1840 qu'elle prend son essor.

2. Analyse paysagère de la CCCO

Carte diagnostic des paysages miniers
Extrait : CCCO



fond de carte : IGN / réalisation : atelier de l'Isthme / Urbicand / Mission Bassin Minier (décembre 2014)

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Terril constituant un signal majeur dans les paysages | | Point de vue remarquable sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert |
| | Terril constituant un signal remarquable dans les paysages | | Ancienne fosse d'extraction |
| | Terril constituant un signal discret dans les paysages | | Cité minière exceptionnelle |
| | Chevalement(s) constituant un signal dans les paysages | | Cité minière remarquable |
| | Espaces ouverts dégagant des vues sur des terril(s) ou chevalement(s) | | Cité minière témoin |
| | Coteau, versant ou crête dégagant des vues à distance sur un ou plusieurs terrils / chevalements | | Front urbain de cité minière visible à distance dans les paysages |
| | Séquence de voie offrant des vues sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert | | Vis à vis remarquable entre une cité minière et un terril |
| | Séquence de voie très fréquentée offrant des vues sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert | | Urbanisation récente bloquant des vues et/ou altérant les vis à vis entre éléments du patrimoine minier |
| | Séquence de voie offrant des vues sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager urbain (vues cadrées par le bâti) | | Urbanisation récente de faible qualité architecturale et paysagère, altérant le contexte paysager rapproché d'éléments du patrimoine minier |
| | Séquence de circulation douce offrant des vues sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert | | Constructions et leurs abords constituant un « point noir » paysager aux abords d'éléments du patrimoine minier |
| | Séquence de cavalier aménagée en circulation douce | | Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terril(s) ont été refermées par une urbanisation récente |
| | Séquence de cavalier non aménagée | | Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terril(s) ont été refermées par une végétation spontanée ou plantée |
| | Site néonaturel d'origine minière, remarquable par ses paysages et son étendue, aménagé et ouvert au public | | |

2.1 Les atouts

Des parvis paysagers offrant des vues à distance sur les grands repères miniers

La COCO, présente des espaces ouverts qui dégagent des vues à distance sur le terril 125a, le terril 143a, le terril 144, la fosse Delloye et le terril 153 (CAPH). Ces parvis s'étendent sur plusieurs communes, il est donc nécessaire d'appréhender la préservation de ces repères miniers à une échelle supracommunale. Le parvis du terril 143 se situe sur le territoire de la CAD, à l'inverse, les plaines agricoles se situant à Fenain, Erre, et Hornaing offrent des séquences de vue sur le terril 153, extérieur au territoire.

Le profil du terril 125a est magnifié par ces espaces ouverts. Les esplanades agricoles permettent de rendre visible les terrils plats de taille relativement modeste. La fosse Delloye est entourée par des esplanades agricoles qui accentuent les imposantes silhouettes des 2 chevalements.

A l'intérieur même des terrils, aujourd'hui reconvertis en espaces naturels, se trouvent des étangs d'affaissement offrant des vues dégagées sur les vastes sites. (T144, T143, dans un degré moindre, le terril Sainte-Marie)

(Objectif 1)

La COCO présente un point de vue remarquable situé au sommet d'une zone légèrement vallonnée à Lewarde donnant sur les 2 chevalements de la fosse Delloye.



Terril 125a et son parvis



Terril 144 et son parvis

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Espaces ouverts dégagant des vues sur un ou plusieurs terrils/ chevalements, depuis des espaces et itinéraires publics

Tableau récapitulatif des parvis offrant des vues sur les repères miniers

<i>Repères miniers accompagné d'un parvis</i>	<i>Commune(s) concernée(s)</i>
Terril 125a	Auberchicourt / Bruille-lez-Marchiennes / Ecaillon
Terril 143a	Marchiennes
Terril 143	absence de parvis sur la COCO, présence sur le territoire de la CAD : Lallaing
Terril 144	Pecquencourt / Rieulay, /Vred
Fosse Delloye	Lewarde / Masny
Terril 153 (Escaudain, CAPH)	Fenain / Erre / Hornaing



Vue sur la Fosse Delloye depuis la lisière du Bois de Lewarde

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Cône de vue remarquable sur les terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert.

Tableau récapitulatif des points de vue remarquable

<i>Point de vue</i>	<i>Depuis...</i>	<i>Commune(s) concernée(s)</i>
Fosse Delloye	Bois de Lewarde	Lewarde

Des itinéraires valorisant les repères miniers par leurs séquences de vue

Des routes en milieu ouvert offrant des vues intéressantes sur les terrils

La CCCO dispose de plusieurs axes routiers qui mettent en valeur les repères miniers grâce aux espaces ouverts. Chaque repère minier, entouré de son parvis agricole (T 125a, T143a, T 144, fosse Delloye, T 153) hormis le terril 143 (sur le territoire de la CCCO) dispose de plusieurs axes offrant de larges vues dégagées. (Objectif 5)



Vue sur le terril 144 depuis la D225, à Pecquencourt



Vue sur le terril 125a depuis la D47, à Bruille-lez-Marchiennes



Vue sur la fosse Delloye depuis la D132



Vue sur le T153 depuis la D13, à Hornaing

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Séquence de voie offrant des vues principalement axiales sur les terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert



Séquence de voie très fréquentée, voie rapide, ancienne RN offrant des vues principalement axiales sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager



Séquence de voie offrant des vues principalement latérales sur des terril(s) ou chevalement(s)



Séquence de voie très fréquentée, offrant des vues principalement latérales sur des terril(s) ou chevalement(s)

Tableau récapitulatif des axes routiers en milieu ouvert offrant des vues sur les repères miniers

Vues sur les repères miniers	Depuis...	Commune(s) concernée(s)
Terril 125a	D47 / D13 (rue du Poncau ,Ecaillon) / D13 (rue Fendali, Bruilles-lez-Marchiennes)	Ecaillon / Bruilles-lez-Marchiennes
Terril 143a	D35 (route de Flines, Marchiennes)	Marchiennes
Terril 144	D225 / D47 (rue Suzanne Lanoy, Pecquencourt, Rieulay)	Pecquencourt / Rieulay
Fosse Delloye	D 132 (rue d'Erchin, Lewarde) / D 132B (rue d'Erchin, Masny)	Lewarde / Masny
Terril 153	route de Douai, Hornaing / D13 (rue leo Gambetta,Hornaing) / D81 (route d'Escaudain, Hornaing)	Hornaing

Des vues singulières sur les repères miniers depuis les voies douces

La CCCO abrite plusieurs chemins aux abords des parvis qui offrent des vues intéressantes sur des repères miniers. Ceux-ci se concentrent au sein du parvis du terril 153. Nous retrouvons également des vues sur le terril 144, depuis le bord de la Scarpe, ou sur le site même. Des chemins d'exploitation se situent également aux pieds des terrils 125a et 143a et donnent sur des entrées de terrils. Des chemins ponctuent aussi la plaine agricole entourant la Fosse Delloye, l'un d'entre eux relie le centre minier au Bois de Lewarde. Certains tronçons de cavaliers offrent des cônes de vue sur les repères miniers. Par exemple, la boucle du Galibot, qui emprunte les cavaliers aménagés, permet des vues à distances sur les terrils et les chevalements de la fosse Delloye, présent sur le territoire de la CCCO.

(Objectif 5)



Vue sur la Fosse Delloye depuis un chemin d'exploitation à Lewarde



Vue sur le terril 125a depuis un chemin agricole à Bruille-lez-Marchiennes



Terril 153 (CAPH) depuis des chemins d'exploitation agricole à Hornaing

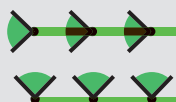


Cavalier (Lewarde) offrant une vue sur la Fosse Delloye



Terril 144 depuis un tronçon de cavalier, support de la boucle des Galibots

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Séquence de vues sur des terril(s)/ chevalement(s) depuis un chemin ou un cavalier, à préserver et mettre en valeur

Tableau récapitulatif des chemins doux offrant des vues sur les repères miniers

<i>Vues sur les repères miniers</i>	<i>Commune(s) concernée(s)</i>
Terril 125a	Bruille-lez-Marchiennes
Terril 143a	Marchiennes (rives de la Scarpe)
Terril 144	Rieulay (chemin du galibot)
Fosse Delloye	Lewarde
Terril 153	Hornaing / Vred

Des perspectives urbaines mettant en valeur les repères miniers

Les repères miniers entourés de leurs vastes parvis agricoles, ne sont que très rarement visibles depuis des espaces urbains. On constate une seule perspective urbaine donnant sur un repère minier au sein de la CCCO. En parcourant la rue Faily, le terril 125a se présente dans l'axe de la route sur quelques mètres.

(Objectif 4)



Perspective urbaine sur le terril 125a depuis la rue Faily, à Auberchicourt

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



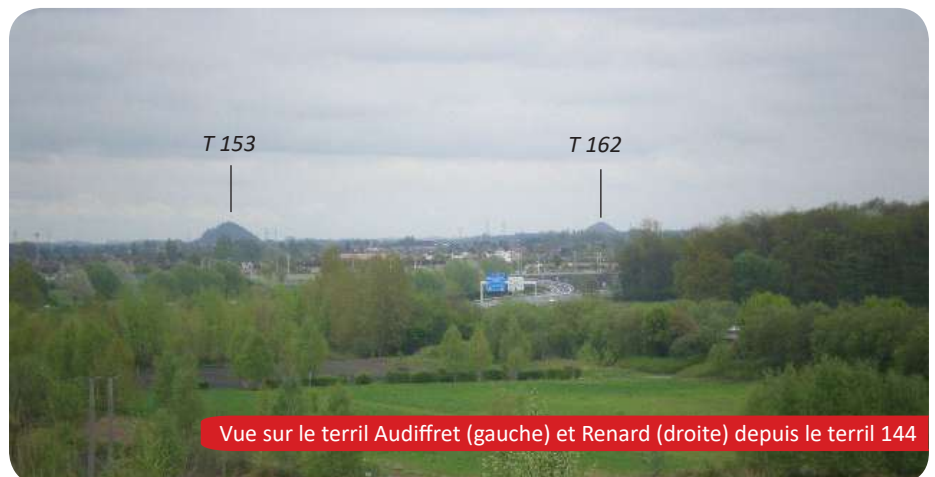
Séquence de voie urbaine où des vues sur un terril ou un chevalement sont à mettre en valeur

Tableau récapitulatif des perspectives urbaines donnant sur les repères miniers

Vues sur les repères miniers	Depuis...	Commune(s) concernée(s)
Terril 125a	rue Faily	Auberchicourt

Des vues remarquables depuis les sommets des terrils

La CCCO présente un terril ouvert au public qui offre un panorama au sommet. Le terril 144 aménagé, permet de contempler le paysage. On y découvre l'étang d'affaissement depuis ce point haut, et selon la météo, la vue peut se porter jusqu'au domaine forestier de Raismes-St-Amand-Wallers.



Vue sur le terril Audiffret (gauche) et Renard (droite) depuis le terril 144

Relations entre les éléments miniers et leur environnement

La partie du territoire de la CCCO où s'est établie l'activité minière, présente deux entités paysagères majeures facilement perceptibles. Au nord du territoire, le paysage est marqué par l'eau. Cette ambiance est perceptible au sein de la base de loisirs de Rieulay avec la présence de l'étang d'affaissement. De plus, on peut apercevoir la silhouette du terril 144 depuis les abords de la Scarpe. Plus au Sud, les repères miniers (T 125a, fosse Delloye) se situent au milieu de vastes étendues agricoles (paysage horizontal).

(Objectifs 9, 10)



Terril Sainte-Marie (T125a) entouré d'un vaste parvis agricole dont une entrée s'établit par un chemin d'exploitation.

Une armature minière à conforter

Les cavaliers comme ossature aux projets d'aménagements

Les deux principaux tronçons de cavaliers s'étendent d'est en ouest permettant de connecter les abords du terril 143 et la base de loisirs de Rieulay sur le territoire de la CCCO. Il s'étend plus loin, vers la CAD, sur les rives de la Scarpe à Douai. Le second tronçon prend racine sur le terril 125a à Aubercicourt, il passe en lisière de cité du Garage à Masny, et se termine au sein même de la cité Balance à Guesnain (CAD). Une grande partie des cavaliers est aménagée. Ils sont aujourd'hui destinés aux piétons et aux cyclistes.



Des logements faisant face, directement, au cavalier réaménagé, à Ecaillon



Cavalier aménagé, en bordure de ville, à Ecaillon



Cavalier aménagé, propice aux ballades en vélo

Le chemin des galibots, voie verte situé à cheval sur la CAD et la CCCO, empreinte en partie le tracé de ces anciennes voies ferrées. Il existe de nombreuses accroches entre les cavaliers et les quartiers résidentiels situés à proximité. Les cavaliers présentent diverses ambiances, (urbaines, boisées, rurales), et la structure au sol est différente selon les secteurs.

(Objectif 11,13)



Cavalier bordant des jardins partagés en lisière de la cité Sainte Marie, à Pecquencourt

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)


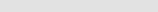
-  Séquence de cavalier aménagée en circulation douce, située en périphérie UNESCO (Bien ou zone tampon)
-  Séquence de cavalier non aménagée, située en périmètre UNESCO (Bien ou zone tampon)

Tableau récapitulatif des cavaliers inclus dans le périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial

Tronçon	Elements connectés	Etat
Tronçon de cavalier Nord	cité St-Marie (Pecquencourt), Cité du Sana (Montigny-en-Ostrevant), cité des Hauts Prés (Lallaing), cité de la Solitude, Scarpe	aménagé, boucle des Galibots,
le tronçon de cavalier Sud	cité de la Balance (Guesnain), cité du Garage à Masny, terril 125a, 125	aménagé, boucle des Galibots

Des sites néo naturels à conforter Les terrils 125a et 143a

Sur le territoire de la CCCO, les terrils 143a et Sainte Marie sont reconvertis en espaces naturels sensibles. Il sont aménagés pour l'accueil du public. Des sentiers balisés permettent des balades en milieu naturel.



Terril 143a, reconverti en Espace Naturel Sensible



Terril Sainte Marie, reconverti en Espace Naturel Sensible

Le terri 144 est également aménagé pour l'accueil du public. Une plage artificielle est aménagée sur les abords de l'étang. Une partie de ce plan d'eau constitue une réserve ornithologique. Ces espaces néonaturels sont également consacrés à la préservation de la biodiversité et sont le support de la trame verte et bleue.



Le site des Argales propice aux promenades, et à la sensibilisation à l'environnement

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Site néonaturel d'origine minière, remarquable par ses paysages et son étendue, aménagé et ouvert au public

Des cités vitrines aux bords d'axes majeurs

La D645 traverse le territoire de la CCCO sur toute sa largeur (d'est en ouest). Elle se poursuit sur les territoires voisins, de Guesnain (CAD) à Escaudain (CAPH). Des cités minières ponctuent cet axe routier, faisant office de véritables vitrines de l'urbanisme minier. La cité jardin Garage et la cité moderne du Champ Fleuri en sont de bons exemples.



Vue sur l'école Carême (gauche) et la cité Garage (droite), à Masny depuis la D 645, axe très emprunté



Vue sur la cité du Champ fleuri depuis la D645



Vue sur la Cité du Garage, depuis la D645

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Effet de façade-vitrine marquant le long d'une voie fréquentée

2.2 Les pressions & menaces

Des parvis agricoles menacés par les activités humaines

Des réseaux électriques aériens dégradant la vue sur les repères miniers

Des réseaux électriques aériens aux abords des terrils 125a et 144 dégradent la vue sur ces derniers.

La perception des repères miniers depuis les parvis agricoles peut être dégradée par la présence d'éléments verticaux, les pylônes électriques peuvent rivaliser avec les terrils ou les chevalements dans l'horizon des espaces agricoles relativement plats. Le parvis du terril 144 est particulièrement soumis à cette pression.

(Objectif 3)



Vues dégradées sur le terril 144 par les réseaux électriques aériens



Vues dégradées sur le terril Sainte Marie par des réseaux électriques aériens

Fermeture des vues sur les terrils par une urbanisation

Les parvis agricoles entourant les terrils sont relativement bien préservés de l'urbanisation. On ne constate pas une urbanisation récente aux pieds des terrils, ou linéaire au sein des parvis agricoles venant fermer des séquences de vues sur les repères miniers.



Projet immobilier, à Ecaillon



Que disent les documents de planification?

A moyen terme, au regard des documents d'urbanisme, les parvis agricoles de la CCOO ne sont pas menacés par l'urbanisation (absence de zone AU) à l'exception du terril 144 où des zones urbanisables sont disposés sur les parvis. Il est tout de même important de rester vigilant sur le maintien de ces espaces ouverts sur le long terme. (Objectif 1)

(voir carte en annexe)

Des cônes de vues depuis les itinéraires menacés par les dynamiques végétales et les panneaux publicitaires

Une végétation fermant des cônes de vues sur les repères miniers

Les terrils présents sur le territoire de la CCCO sont des terrils plats (T143, T144, T Sainte-Marie). La perception des terrils depuis certains axes est fragilisée par une végétation située sur les accotements des routes ou au cœur des parvis agricoles. Cette menace se retrouve aux abords du terril 125a, le long de la rue Faily où un alignement d'arbres dense masque la silhouette du terril. Le terril 143 est également concerné par cette menace le long de l'A21 et le long du cavalier ou un alignement d'arbres de grande hauteur dissimule le terril. (Objectif 5)



Alignement d'arbre refermant des vues sur le terril 125a, à Auberchicourt



Végétation refermant des vues sur le terril 144

Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terril(s) ont été refermées par une végétation spontanée ou plantée

Tableau récapitulatif des cônes de vue refermés par la végétation le long des axes

<i>Vues sur les repères miniers refermées</i>	<i>Depuis...</i>	<i>Commune(s) concernée(s)</i>
Terril 125a	rue Faily	Auberchicourt
Terril 144	D225N / A21	Rieulay

Des vues sur le patrimoine minier remarquable dégradées par des panneaux publicitaires

Au sein de la CCCO, la menace relative aux vues sur le patrimoine minier dégradées par la publicité se concentre le long de la D645. On trouve des panneaux publicitaires en entrées de ville mais aussi, parfois dans les jardins de cités inscrites au Patrimoine mondial.



Entrée de ville de Masny depuis la D645



Panneau publicitaire implanté dans un jardin de la cité du Garage, à Masny

Les dynamiques végétales banalisant les terrils

Une végétation spontanée se développe sur l'ensemble des terrils de la CCCO. Il est nécessaire de veiller à préserver durablement l'ouverture de la couverture végétale sur les terrils Sainte Marie, 143, 143a et 144, où une végétation spontanée arborescente prend place aux pieds et sur les flancs des terrils.

Le boisement excessif des terrils au sein de la CCCO peut compromettre la silhouette des terrils ou des vis à vis remarquables.

De plus, si les plantations le long des chemins ruraux est appréciable en terme de corridor écologique, il est bon de veiller à préserver des cônes de vues sur les repères miniers à proximité (Objectifs 5,7,8)



Pentes boisées du terril Sainte Marie



Epais manteau végétal sur le terril 143



Strate arborescente sur le terril 143a



Haie plantée le long d'un chemin d'exploitation venant fermer des cônes de vue sur le terril 125a, à Bruilles-lez-Marchiennes



Secteurs concernés (sur la carte diagnostic)



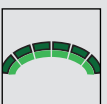
Terril pas ou peu arboré : silhouette nettement lisible et qualités et qualité de belvédère préservées



Terril modérément arboré : silhouette lisible mais fragilisée à terme. Qualités de belvédère précaires



Terril très arboré : silhouette banalisée, qualités de belvédère précaires ou disparues



Pied de terril-signal densément arboré : perceptions du terril compromises en vision rapprochée

Une urbanisation nouvelle ne dialoguant pas avec le patrimoine minier remarquable

Une architecture ne dialoguant pas avec l'héritage minier

Sur le territoire de la CCCO, dans certains cas l'urbanisation résidentielle nouvelle s'accorde mal avec le patrimoine minier préexistant. Par exemple, la morphologie harmonieuse de la cité Garage à Masny est altérée par les nouvelles habitations situées en bordure de cité. La forme, ainsi que la colorimétrie dénote dans le paysage.



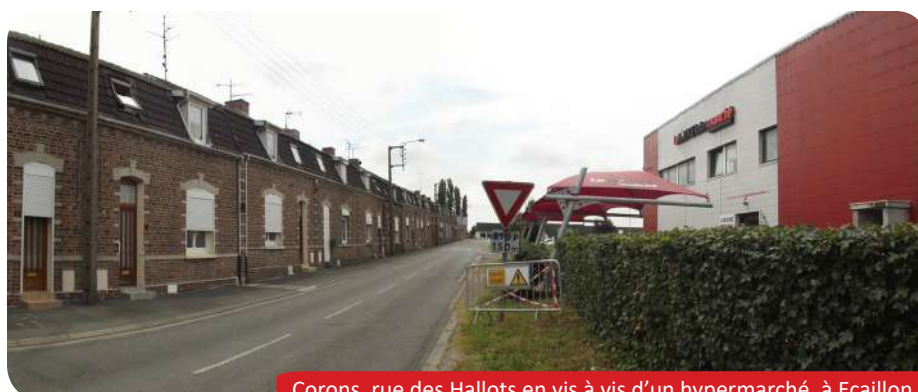
Morphologie intacte de la cité du Garage, à Masny



Morphologie de la cité du Garage, à Masny, altérée par l'implantation de maisons individuelles

Une imperméabilité des nouveaux projets immobiliers dans la treille minière

Parfois, la greffe entre l'héritage minier et les projets d'aménagements n'est pas établie comme le montre l'exemple à Somain d'une résidence fermée vient se juxtaposer (et non se connecter) aux cités minières contiguës (cité Beurepaire, cité de la Ferme Beurepaire). Cette forme d'urbanisme sécuritaire ne s'accorde pas avec la treille minière. (Objectif 14,15)



Corons, rue des Hallots en vis à vis d'un hypermarché, à Ecaillon



Juxtaposition entre la cité de la Ferme Beurepaire disposant de sentiers piétons et un quartier résidentiel fermé rue Achille Andris, à Somain



Que disent les documents de planification?

Certaines cités minières au sein de la CCCO sont concernées par des zones urbanisables (Aniche, Montigny-en-Ostrevent, Masny, Somain, Fenain). En effet des zones urbanisables sont dessinées en vis-à-vis des cités minières. Il est important de veiller à prendre en compte les biens patrimoniaux lors des opérations d'urbanisme en pensant le dialogue entre anciennes et nouvelles constructions. De plus, des implantations ponctuelles au sein du tissu existant n'est pas à exclure. (Objectif 14, 15), (voir carte en annexe)



L'exemple intéressant

A Somain, non loin de l'abbaye, les nouvelles constructions s'intègrent parfaitement, avec le bâti ancien (cité Beurepaire, cité de la Ferme Beurepaire). Nous pouvons constater que l'orientation, et la conception des toitures respectent le rythme des toitures préexistantes. De plus, l'implantation des façades et la colorimétrie s'intègrent parfaitement au bâti ancien pour donner un ensemble harmonieux.

(Objectif 15)



Nouveau bâti, rue d'Entrevaux, à Somain qui s'intègre avec les logements miniers en arrière plan

Fragmentation des cavaliers

Au sein de la CCCO, les cavaliers sont soumis à de fortes pressions. L'une d'entre elle est la fragmentation des cavaliers. Par exemple, le tronçon de cavalier, allant du terri Sainte Marie (Auberchicourt) à Guesnain (CAD) est coupé à la limite communale entre Lewarde et Masny. Il n'y a pas de passerelle permettant le passage par-dessus le petit court d'eau (Le courant de Lewarde). De plus à Lewarde, le tracé de cavalier se trouve sur un site privé (Suez). Bien qu'un sentier soit aménagé, nous pouvons constater un certain manque de coordination entre les 2 tracés. Les 2 itinéraires se juxtaposent sans véritables connexions physiques ou signalétiques alors qu'un petit chemin permet de faire le lien. De plus, certains tronçons de cavaliers sont concernés par des zones urbanisables dessinées en bordure des anciennes voies ferrées. (Masny, Pecquencourt, Montigny-Ostrevant). Ainsi la rupture des cavaliers est une véritable menace pour la treille minière. (objectif 11)



Le cavalier à Masny (gauche) se termine sur les rives du courant de Lewarde (droite)



A Lewarde, le tracé originelle du cavalier se situe sur un site entretenu par Suez qui à procédé à des aménagements (sentiers, mobilier, informations)



2.3 Opportunités

Lien existant entre quartiers résidentiels et cavaliers à valoriser

Le long du cavalier aménagé, se situe de nombreux quartiers résidentiels (Ecaillon). Ces derniers sont connectés au linéaire par de petits chemins piétonniers discrets. Parfois si l'emprise foncière rend possible les connexions, des obstacles entravent la bonne perméabilité entre quartiers d'habitations et cavalier.

(Objectif 11)



Entrées très discrètes sur les cavaliers depuis des quartiers résidentiels, à Ecaillon



Clôture grillagée venant fermer une liaison entre un lotissement et un cavalier, à Ecaillon

S'appuyer sur les chemins d'exploitation

Outre, la mise en valeur des terrils, les parvis agricoles au sein de la CCCO permettent d'offrir une respiration entre les bourgs au sein d'une trame urbaine assez dense, comme entre Bruille-lez-Marchiennes et Aurberchicourt, entre Lewarde et Masny. De plus, les chemins agricoles peuvent être le support de circuits de découverte des terrils. (Objectifs 6)



Chemin d'exploitation agricole à Bruille-lez-Marchiennes offrant une vue sur le terril 125a

Arrivée du Bus au Haut Niveau de Service (BHNS) aux pieds de cités minières remarquables

L'arrivée du bus au haut niveau de service le long de la D 645, bordée par des cités minières remarquables peut faire découvrir autrement les façades de cités faisant office de vitrine pour l'urbanisme minier. L'arrivée du BHNS, aux pieds des cités peut également être l'occasion de revaloriser ces cités et peut ainsi permettre d'attirer de nouvelles catégories de population dans ces quartiers.



Arrivée future du BHNS, le long de la D654
aux pieds de la cité du Garage, à Masny

Valoriser des vues depuis les sommets des terrils

Les sommets des terrils peuvent constituer des points de vue intéressants, cependant, certains terrils présents sur le territoire de la CCOO ne permettent pas des vues à distance depuis leur sommet. C'est le cas du terril Sainte Marie qui accueille une végétation relativement dense qui n'offre pas de belvédère sur son milieu environnant. (Objectif 7)



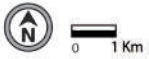
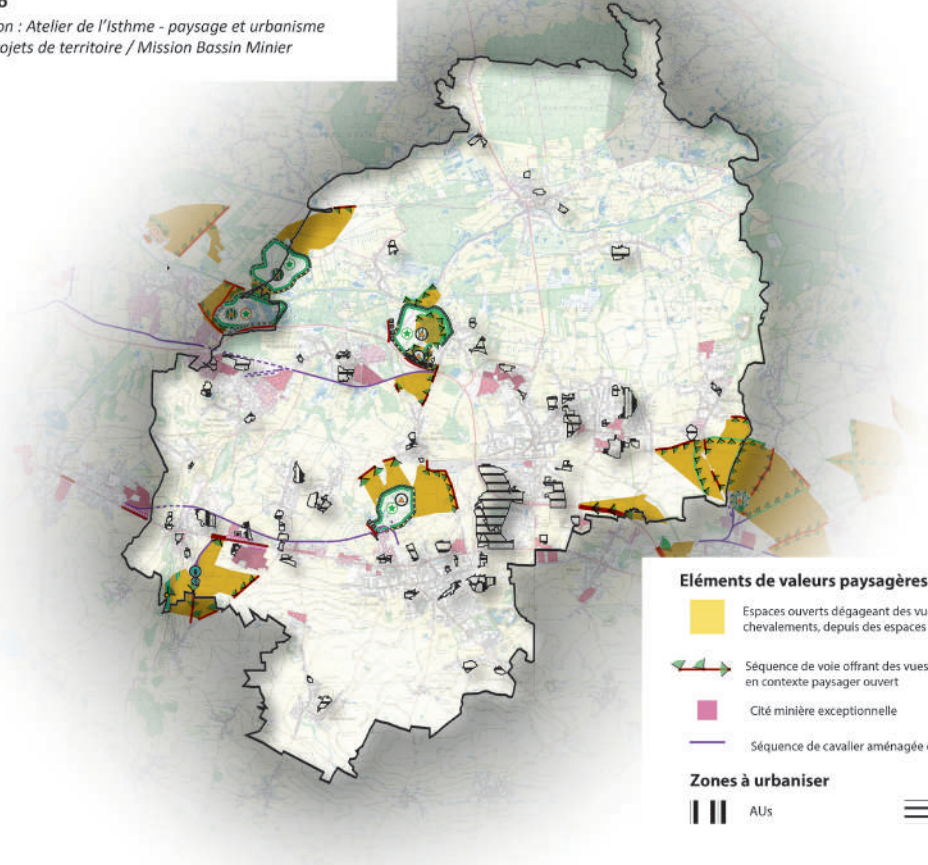
Point de vue aménagé intra-site sur le T 125a menacé par la dynamique végétale



Confrontation entre diagnostic des paysages miniers et zones à urbaniser identifiées dans les documents de planification













Extrait, CCCO / Juin 2016

fond de carte : IGN / réalisation : Atelier de l'Isthme - paysage et urbanisme / Urbicand - urbanisme et projets de territoire / Mission Bassin Minier




1. LES TERRILS « SIGNAUX » ET LES CHEVALEMENTS : DES REPÈRES SINGULIERS ET MARQUANTS DANS LES PAYSAGES.

1.1 Les terrils signaux





<p>Terril pas ou peu arboré : silhouette nette et libère de bévédère préservées</p> 	<p>Terril modérément arboré : silhouette banalisée, qualités de bévédère précaires ou disparues</p> 	<p>Terril très arboré : silhouette banalisée, qualités de bévédère précaires ou disparues</p> 
<p>Terril constituant un signal remarquable dans les paysages.</p> 	<p>Terril constituant un signal remarquable dans les paysages.</p> 	<p>Terril constituant un signal remarquable dans les paysages.</p> 
<p>Autre terril constituant un signal discret dans les paysages.</p> 	<p>Autre terril constituant un signal discret dans les paysages.</p> 	<p>Autre terril constituant un signal discret dans les paysages.</p> 
<p>Autre terril présentant un intérêt paysager, mais sans effet signal dans les paysages.</p> 	<p>Autre terril présentant un intérêt paysager, mais sans effet signal dans les paysages.</p> 	<p>Autre terril présentant un intérêt paysager, mais sans effet signal dans les paysages.</p> 

1.2 Les chevalements


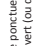

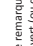

<p>Chevalement bénéficiant d'un contexte paysager valorisant</p> 	<p>Chevalement souffrant d'un contexte urbain médiocre d'un point de vue paysager</p> 
<p>Chevalement présentant un contexte urbanisé peu ou pas valorisant</p> 	<p>Chevalement présentant un contexte urbanisé peu ou pas valorisant</p> 

1.3 La perception des terrils et des chevalements

1.3.1 Le pied des terrils signaux et leur perception rapprochée

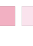

<p>Pied de terril-signal ouvert, pas ou peu arboré : perceptions du terril facilitées et valorisées</p> 	<p>Pied de terril-signal densément arboré : perceptions du terril compromises en vision rapprochée (sauf terrils de très grande hauteur)</p> 
<p>Pied de terril-signal modérément arboré (par de jeunes arbres ou de façon discontinue) : perceptions du terril généralement valorisées, dynamiques végétales en vision rapprochée (sauf terrils de très grande hauteur)</p> 	<p>Pied de terril-signal urbanisé : perceptions du terril fragmentées ou absentes depuis les espaces publics ; vues résiduelles pouvant être localement dégradées si la qualité architecturale et paysagère de l'urbanisation concernée est faible</p> 

1.3.2 Les principaux points de vue ponctuels sur les terrils et les chevalements





<p>Cône de vue ponctuel sur des terrils (ou chevalement(s)), en contexte paysager ouvert (ou de limite d'urbanisation)</p> 	<p>Effet de façade-vitrine marquant le long d'une voie très fréquentée</p> 
<p>Cône de vue remarquable sur des terrils (ou chevalement(s)), en contexte paysager ouvert (ou de limite d'urbanisation)</p> 	<p>Front urbain de cité minière viable à distance dans les paysages</p> 
<p>Cône de vue ponctuel sur des terrils (ou chevalement(s)), en contexte paysager urbain (vues cadrées par le bâti)</p> 	

2. UN HÉRITAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE QUALITÉ ET DE GRANDE AMPLÉUR


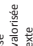
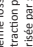
2.1 Les qualités architecturales, paysagères et patrimoniales des cités minières

<p>Exceptionnelles</p> 	<p>Remarquables</p> 	<p>Témoins</p> 
--	---	--

2.2 Les « vitrines » remarquables des cités minières






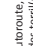








<p>Vis à vis remarquable entre cité minière et terril(s)</p> 	<p>Vis à vis remarquable entre cité minière et terril(s)</p> 
<p>Séquence de voie offrant des vues principalement axiales sur des terrils (ou chevalement(s)) (déjà présente sous l'item « Les principaux itinéraires et points de vue sur les terrils et les chevalements »)</p> 	<p>Séquence de voie offrant des vues principalement axiales sur des terrils (ou chevalement(s)) (déjà présente sous l'item « Les principaux itinéraires et points de vue sur les terrils et les chevalements »)</p> 

2.3 Les continuités visuelles des cités minières avec les autres éléments du bien




<p>Antienne fosse d'extraction valorisée par son caractère de ses installations et bâtiments</p> 	<p>Antienne fosse d'extraction peu valorisée par son état de ses installations et bâtiments</p> 	<p>Antienne fosse d'extraction à l'aspect crié ou au paysage dégradé.</p> 
--	--	---

2.4 Les anciennes fosses d'extraction

1.3.3 Les principaux itinéraires offrant des points de vue sur les terrils et les chevalements

<p>Circulations douces</p> 	<p>Séquence de voie offrant des vues principalement axiales sur des terrils (ou chevalement(s)), en contexte paysager ouvert (ou de limite d'urbanisation)</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie très fréquentée (autoroute, voie rapide, antenne RN) offrant des vues principalement axiales sur des terrils (ou chevalements), en contexte paysager ouvert (ou de limite d'urbanisation)</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie offrant des vues principalement axiales sur des terrils (ou chevalement(s)), en contexte paysager urbain (vues cadrées par le bâti)</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie offrant des vues principalement latérales sur des terrils (ou chevalement(s))</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie très fréquentée (autoroute, voie rapide, antenne RN) offrant des vues, principalement latérales sur des terrils (ou chevalement(s))</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terrils (ou chevalement(s)) ont été refermées par une urbanisation récente</p> 
<p>Voies carrossables</p> 	<p>Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terrils (ou chevalement(s)) ont été refermées par une végétation spontanée ou plantée</p> 

1.3.4 Les espaces dégageant des vues sur les terrils et les chevalements



<p>Espaces ouverts dégageant des vues sur un ou plusieurs terrils / chevalements, depuis des espaces et itinéraires publics</p> 	<p>Espaces ouverts dégageant potentiellement des vues sur un ou plusieurs terrils / chevalements, depuis des espaces et itinéraires publics</p> 	<p>Coteau, versant ou crête dégageant des vues à distance sur un ou plusieurs terrils / chevalements</p> 
---	---	--

1.4 Les parcs éoliens et la perception des terrils



<p>Parc éolien existant, sans interaction visuelle notable avec des terrils</p> 	<p>Parc éolien existant, interagissant localement de façon notable avec des terrils</p> 
---	---

3. UN RÉSEAU D'ESPACES NÉONATURELS DISPONIBLE POUR DE NOUVEAUX USAGES ET DE NOUVELLES VOCATIONS

3.1 Les grands espaces néonaturels







<p>Site néonaturel d'origine minière, remarquable par ses paysages et son étendue, aménagé et ouvert au public</p> 	<p>Site néonaturel d'origine minière, remarquable par ses paysages et son étendue, peu ou pas accessible au public</p> 
--	--

3.2 Le réseau des cavaliers



<p>Séquence de cavalier aménagée en circulation douce, située en périmètre UNESCO (bien ou zone tampon)</p> 	<p>Séquence de cavalier non aménagée, située en périmètre UNESCO (bien ou zone tampon)</p> 
---	--



4. DES CONTEXTES PAYSAGERS DIVERSIFIÉS, VALORISANTS ET DIFFÉRENCIANT LES PAYSAGES MINIERS



4.1 Les ambiances paysagères dominantes autour des principaux ensembles miniers

<p>principalement liées à l'eau (marais, étangs, canal, arbres de milieux humides...)</p> 	<p>liées à une vallée rurale</p> 
<p>principalement forestières et fermées</p> 	<p>principalement urbaines</p> 
<p>principalement agricoles et ouvertes (plaine cultivée)</p> 	<p>composites (sans typologie paysagère dominante)</p> 

1.5 / 2.5 Les espaces urbanisés fragilisant la perception et l'unité d'éléments du patrimoine minier

<p>Urbanisation récente bloquant des vues et/ou altérant les vis à vis entre éléments du patrimoine minier</p> 	<p>Urbanisation récente de faible qualité architecturale et paysagère, altérant le contexte paysager rapproché d'éléments du patrimoine minier</p> 
--	--

<p>Constructions et leurs abords constituant un « point noir » paysager aux abords d'éléments du patrimoine minier</p> 	<p>Linéaire de voirie principale présentant des ambiances paysagères dégradées, dans un secteur ou des éléments du patrimoine minier sont visibles : bâtiments d'architectes médiocres, publicités, traitement « routier » des emprises publiques, etc.</p> 
--	---

<p>Séquence de voie dont les vues latérales sur un ou des terrils (ou chevalement(s)) ont été refermées par une urbanisation récente (déjà présente sous l'item « Les principaux itinéraires et points de vue sur les terrils et les chevalements »)</p> 	<p>Espace public situé au cœur d'une cité minière, mais banalisé par son aménagement actuel</p> 
--	---

suite

suite